



CONTRAT DE RELANCE, DE RURALITE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DES COMMUNAUTES DU PAYS DE SAINT-MALO

2021-2026



**CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
– CRRTE – DES COMMUNAUTES DU PAYS DE SAINT-MALO**

Sommaire

Préambule	7
I. Objectifs, moyens financiers et engagements	7
Objectifs	7
Moyens financiers	7
Engagements	8
1. Soutien de l'Etat.....	8
2. Offre de services du CEREMA.....	8
3. Soutien financier de l'ANCT.....	8
4. Engagement du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	9
5. Engagement de la Banque des territoires	9
6. Soutien opérationnel des collectivités.....	9
II. Modalités d'élaboration et de mise en œuvre.....	10
Protocole d'accord – Déclaration d'intention	10
Périmètre	10
Appellation	10
Gouvernance.....	10
1. Comité de pilotage	10
2. Comité technique (ou Comité de rédaction lors de la phase d'élaboration)	11
Concertation.....	12
3. Avec la société civile	12
4. Avec les élus locaux.....	12
Calendrier d'élaboration.....	13
5. Rétro planning initial	13
6. Rappel des principales étapes réalisées	15
7. Modalités de signature	15
III. Présentation du territoire et de ses principales caractéristiques	16
Les principales caractéristiques du territoire.....	16
1. Des EPCI ayant chacun des caractéristiques propres.....	17
2. Un territoire globalement attractif, aux dynamiques néanmoins contrastées.....	18
3. Une économie diversifiée, marquée par le poids de certaines activités	18
4. Informations complémentaires	19
Les principales démarches stratégiques en cours.....	20

IV. Etat des lieux écologique.....	23
V. Analyse AFOM, enjeux et priorité du projet de territoire.....	27
La transition écologique.....	27
1. Efficacité énergétique.....	27
2. Revitalisation urbaine.....	30
3. Mobilité.....	32
4. Alimentation durable.....	34
5. Sobriété foncière.....	35
6. Préservation de la biodiversité.....	37
7. Réduction et valorisation des déchets / ressources.....	39
8. Eau et assainissement, GEMAPI.....	39
Le développement économique.....	42
9. Economie.....	42
10. Industrie.....	44
11. Tourisme.....	45
12. Commerce et artisanat.....	46
13. Agriculture.....	48
14. Mer, pêche et aquaculture.....	50
15. Emploi et formation.....	51
16. Economie circulaire.....	53
La cohésion territoriale.....	54
17. Equilibre territorial et accès aux services publics.....	54
18. Education, petite enfance, jeunesse.....	55
19. Sport.....	56
20. Accès à la santé.....	56
21. Accès à la culture.....	58
22. Aménagement, services et usages liés au numérique.....	59
23. Réduction des inégalités sociales et territoriales.....	60
VI. Présentation des démarches contractuelles engagées ou à venir sur le territoire.....	61
VII. Objectifs et plan d'actions par thématique.....	64
La transition écologique.....	65
1. Efficacité énergétique.....	65
2. Revitalisation urbaine.....	66
3. Mobilité.....	67
4. Alimentation durable.....	68
5. Sobriété foncière.....	69
6. Préservation de la biodiversité.....	70
7. Réduction et valorisation des déchets / ressources.....	71

8. Eau et assainissement, GEMAPI	72
Le développement économique.....	73
9. Economie.....	73
10. Industrie.....	74
11. Tourisme.....	75
12. Commerce et artisanat	76
13. Agriculture.....	77
14. Mer, pêche et aquaculture	78
15. Emploi et formation	79
16. Economie circulaire.....	80
La cohésion territoriale.....	81
17. Equilibre territorial et accès aux services.....	81
18. Education, petite enfance, jeunesse.....	82
19. Sport.....	83
20. Accès à la santé.....	84
21. Accès à la culture.....	85
22. Aménagement, services et usages liés au numérique.....	86
23. Réduction des inégalités sociales et territoriales	87
VIII. Coopération.....	88
Dinan agglomération.....	88
Rennes Métropole	89
Le Sud Manche	90
IX. Durée, suivi, évaluation et modification	91
Durée.....	91
Modalités de suivi et d'évaluation	91
1. Suivi général via l'état écologique initial	91
2. Suivi des objectifs par thématique et actions sélectionnées : évaluation	91
Modification	92
X. Fiches synthétiques relatives aux projets / actions annexées au CRRTE.....	92
XI. Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	93
XII. Evolution et mise à jour du CRTE.....	93
XIII. Résiliation du CRTE.....	93
XIV. Traitement des litiges.....	93
XV. Annexes.....	95
Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE	95
Annexe 2 – Courrier du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 2 mars 2021	95
Annexe 3 – Composition du Comité de pilotage du CRRTE	95
Annexe 4 – Composition du Comité technique (Comité de rédaction) du CRRTE.....	95

Annexe 5 – Liste des membres du Bureau du CODESEN.....	96
Annexe 6 – Rapport et portrait de Territoire de l’Observatoire des Territoires.....	96
Annexe 7 – Etat des lieux écologique détaillé et sources de données des EPCI du pays de Saint-Malo (en date du 27 mai 2021)	96
Annexe 8 – Courrier de demande de soutien au poste de chef de projet contractualisations.....	96
Annexe 9 – Déclaration d’intention signée par le Président du pays, des EPCI et du Sous-préfet.....	96
Annexe 10 – Premier recueil de projets identifiés sur 2021-2026.....	96
Annexe 11 – Accord départemental de relance.....	97
Annexe 12– Modèle de fiche action/projet.....	97

**CONTRAT DE RELANCE, DE RURALITE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire des Communautés du pays de Saint-Malo**

ENTRE

Le PETR du pays de Saint-Malo

Représenté par M. Mahieu, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 2021-26 en date du 25 juin 2021,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo

Représenté par M. Lurton, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 78-2021 en date du 24 juin 2021,

La Communauté de Communes Bretagne Romantique

Représenté par M. Régeard, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 2021-06-DELA-81 en date du 22 juin 2021,

La Communauté de Communes Côte d'Emeraude

Représenté par M. Guichard, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 2021-084 en date du 24 juin 2021,

La Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Représenté par M. Rapinel, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 2021-91 en date du 17 juin 2021,

Ci-après désignés par les Communautés du pays de Saint-Malo,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Berthier, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Représenté par M. Chenut, Président,
Ci-après désigné par « le Département d'Ille-et-Vilaine » ;

La Banque des Territoires,

Représentée par Mme Frefield, Directrice Territoriale Ille-et-Vilaine de la Banque des Territoires,
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

I. Objectifs, moyens financiers et engagements

Objectifs

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 1) :

Attendus : Associer les territoires au plan de relance
Accompagner les collectivités pour la durée du mandat 2020-2026
Formaliser ou actualiser un projet de territoire partagé
Soutenir la cohésion, le développement et la transition écologique des territoires
Simplifier et unifier les dispositifs contractuels avec l'Etat

> Orientations locales : au vu des délais et moyens disponibles, volonté d'élaborer un CRTE :

Didactique : liste d'éléments, de constats, d'objectifs
Présentation schématique non rédigée
Actualisé : reprise de l'existant : schémas / programmes / études
Proposition d'ajustements au vu des objectifs de relance / transitions
Territorialisé : précision si nécessaire des différences existantes entre les 4 EPCI
Synthèse réalisée dès que possible par EPCI

> Le travail effectué dans le cadre du CRTE alimentera l'élaboration du pacte d'engagement avec le Conseil régional.

Moyens financiers

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 5) :

- Formalisation au travers des CRTE, des concours financiers de l'État aux collectivités locales :
 - Moyens financiers du plan de relance,
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), autres dotations des ministères...
- Possibilité d'abonder en crédits par le volet territorial des fonds européens et des Contrats de Projet État-Région (CPER), dont ils sont une déclinaison directe.

**Observations : > le CRTE ne mobilise donc pas de dotation pluriannuelle spécifique
> les projets doivent suivre les modalités de dépôt propres à chaque financement :**

- * Plans de relances : modalités propres à chaque appel à projet
- * DETR : clôturé en février / mars pour l'appel à projets 2021

* DSIL relance / classique : clôturé en février / mai pour l'appel à projet 2021

Orientations locales :

- > Exclusion de toute maquette financière pluriannuelle annexée au contrat qui donnerait à voir les éventuelles demandes des porteurs de projet, mais ne reflèterait aucunement un quelconque engagement de l'Etat.
- > Renvoi à une date ultérieure l'élaboration, l'approbation et la signature d'un avenant annuel relatif aux engagements financiers annuels de l'Etat, sur les projets identifiés au CRTE (au vu des modalités de fonctionnement du Contrat de ruralité, signature possible à l'automne prochain)

Engagements

1. *Soutien de l'Etat*

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 5) :

Possibilité de différents soutiens financiers : « les crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) peuvent, si nécessaire, contribuer au financement de l'ingénierie et de l'animation des projets de territoire à l'échelle de chaque contrat. »

Orientations locales :

- > Formalisation d'une demande locale adressée à l'Etat : cf. [Annexe 8 – Courrier de demande de soutien au poste de chef de projet](#)
- > Recherche de coordination entre les ingénieries, notamment celles liées à ACV et PVD. A ce jour, 6 Communes lauréates : Dinard, Dol de Bretagne, Pleine-Fougères, Mesnil Roc'h, Combourg et Tinténiac

2. *Offre de services du CEREMA*

Cf. courrier du 23 février 2021 des Directeurs généraux du CEREMA et de l'ANCT, aux Préfets : <https://anpp.fr/wp-content/uploads/2021/02/Note-accompagnement-local-CRTE-ANCT-Cerema.pdf>

Offre d'appui à l'élaboration des CRTE du CEREMA et de l'ANCT :

- Aide en ingénierie pour l'élaboration du contrat à une soixantaine de porteurs de CRTE
- 2 accompagnements proposés par le CEREMA :
 - Un accompagnement sur mesure à l'élaboration, financé par le CEREMA et l'ANCT
 - Un accompagnement possible post-signature à travers le co-financement des partenariats

Orientations locales :

- > Premier accompagnement difficile à mobiliser au vu des 3 mois impartis pour l'élaboration
- > Deuxième accompagnement à étudier ultérieurement en fonction des besoins identifiés

3. *Soutien financier de l'ANCT*

Octroi par l'ANCT d'une aide financière de 20 000 € en soutien d'une prestation externe, à l'élaboration et la consolidation du CRTE, dont l'objet et les modalités de mise en œuvre doivent être précisées.

Orientations locales : sollicitation de l'aide pour soutenir la mise en œuvre d'un appui aux missions d'animation et de communication, en réponse notamment aux attentes exprimées par la société civile, pour actualiser la première version du dispositif et préparer les outils d'évaluation et de suivi.

Les missions confiées au prestataire à retenir pourraient être :

- Animation d'ateliers (sur la coopération entre acteurs, sur les mutualisations d'équipement, sur des thématiques sensibles comme la sobriété foncière...);
- Communication sur les enjeux du CRTE (transition écologique et cohésion territoriale);

- Aide à l'appropriation de la grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions (objectifs environnementaux et sociétaux) afin de monter en puissance sur cet aspect du CRTE

4. Engagement du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

L'accord départemental de relance en Ille-et-Vilaine formalise les engagements réciproques de l'Etat et du Département, pour répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Il précise les soutiens apportés par l'Etat aux projets du Département, la mobilisation des politiques publiques du Département au service de la relance et des transitions ainsi que les modalités de coordination pour le soutien aux projets locaux (cf. [Annexe 11](#)).

5. Engagement de la Banque des territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- **Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités** avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « [banquedesterritoires.fr](#) » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- **Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire** avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- **Le financement des investissements des collectivités territoriales** notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- **L'investissement en fonds propres**, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commerciaux et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 6/ projets à impact social ou environnemental.

6. Soutien opérationnel des collectivités

Orientations locales :

- Pas de couverture de l'ensemble des thématiques du CRTE par les services mutualisés à l'échelle des EPCI du pays
- Mobilisation avec l'accord des Directeurs d'EPCI, des chargés de mission PCAET des EPCI, pour aider à la réalisation de l'état des lieux écologique
- Saisine technique directe des autres services des EPCI, par les services mutualisés à l'échelle pays, en mettant en copie pour information les Directions des EPCI.

II. Modalités d'élaboration et de mise en œuvre

Protocole d'accord – Déclaration d'intention

Cf. [Annexe 2 – Courrier du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 2 mars 2021](#) :

Volonté de l'Etat de signer un protocole d'accord rappelant l'esprit du CRRTE, précisant les modalités d'organisation et listant les projets d'ores et déjà identifiés au titre du plan de relance.

Orientations locales :

- > Protocole d'accord renommé « déclaration d'intention » afin d'éviter toute délibération préalable des collectivités avant signature
- > Pas d'identification locale possible de premiers projets dans les délais impartis : rappel des principaux financements d'Etat mobilisables à effectuer dans la déclaration d'intention
- > Accord du COFIL du 9 avril 2021 sur le texte proposé, sous réserve du remplacement de la notion « projet de territoire » par « projet commun élaboré à l'échelle du pays ».
- > Déclaration d'intention signée par l'Etat, le PETR et les EPCI par voie de parapheurs à l'issue du COFIL du 9 avril 2021 : cf. [Annexe 9 – Déclaration d'intention signée par le Président du pays, des EPCI et du Sous-préfet](#)

Périmètre

Cf. [Annexe 2 – Courrier du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 2 mars 2021](#) : information du Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – PETR – du pays de Saint-Malo, de la décision du Premier Ministre de retenir le périmètre du pays de Saint-Malo, pour élaborer un CRTE

Orientations locales :

- > Caractère interdépartemental du périmètre des Communautés du pays de Saint-Malo avec, à ce jour, 3 Communes costarmoricaines : Lancieux, Beaussais-sur-Mer et Trémérec
- > Le Sous-préfet de Saint-Malo n'ayant pas compétence pour les 3 Communes costarmoricaines, le financement de projets sur ces Communes relèvera du Sous-préfet de Dinan.

Appellation

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 5) : appellation possible des CRTE, dans les territoires ruraux, en tant que CRRTE comme Contrats de Relance, de Ruralité et de Transition Ecologique.

Orientations locales : souhait exprimé lors du COFIL du 9 avril 2021, de retenir l'appellation CRRTE, le rural devant être pris en compte.

Gouvernance

Vu en Comité de pays le 19 février 2021

1. *Comité de pilotage*

Composition

Représentant local de l'Etat en la personne du Sous-préfet de Saint-Malo
Membres du Bureau de pays (12 élus)

➤ Cf. [Annexe 3 – Composition du Comité de pilotage du CRRTE](#)

> Association des Conseils départementaux et du Conseil régional, ainsi que de l'ADEME et de la Banque des Territoires au vu des thématiques suivies par le CRRTE.

> En tant que signataires, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et la Banque des Territoires sont membres du COPIL.

Fonctionnement Co-présidé par le Sous-préfet de St-Malo et le Président du pays de St-Malo.

Possibilité pour ces derniers de décider d'associer, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques de développement abordées et des projets couverts par le contrat.

Réunion autant que nécessaire, et au minimum une fois par an.

Rôles

Durant la phase d'élaboration, arrêt des propositions de rédaction du CRRTE, notamment l'état des lieux écologique, l'analyse AFOM / les enjeux, les priorités / les projets.

Durant la phase de mise en œuvre, suivi du dispositif dont notamment :

- Cadrage du processus d'évaluation et d'amélioration progressive du projet : objectifs poursuivis, méthodes et outils utilisés, modalités de participation, système d'observation et choix des indicateurs ;
- Pilotage du processus d'évaluation et d'amélioration progressive du projet : examen des rapports périodiques d'évaluation, intégrant le suivi des indicateurs et l'étude et l'arrêt des demandes d'évolution du CRRTE, tant en termes d'AFOM / enjeux, que de priorités / projets, proposées par le comité technique ;
- Pilotage de la mise en œuvre opérationnelle du contrat, sur la base des tableaux de bord de suivi du contrat, comprenant notamment le suivi de l'avancement des projets/actions réalisés localement et des crédits alloués par l'État ;
- Réalisation, le cas échéant, d'une promotion de projets à partir de bonnes pratiques identifiées dans la sélection par l'Etat
- Déclinaison des orientations du Comité Local de Cohésion Territoriale, le cas échéant.

2. *Comité technique (ou Comité de rédaction lors de la phase d'élaboration)*

Composition

Représentant de l'État et représentants techniques des services de :

- o la Sous-préfecture de Saint-Malo
- o la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - DDTM

Président du PETER du pays de Saint-Malo ou son représentant, et services mutualisés à l'échelle des Communautés pays

1 Elu (avec 1 suppléant) et 1 agent par EPCI

➤ Cf. [Annexe 4 – Composition du Comité technique \(Comité de rédaction\) du CRRTE](#)

Fonctionnement

Co-présidé par le Sous-préfet de St-Malo et le Président du pays de St-Malo.

Possibilité pour ces derniers de décider d'associer, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques de développement abordées et des projets couverts par le contrat.

Réunion autant que nécessaire, et au minimum deux fois par ans.

Rôles

Elaboration du CRRTE, dans le cadre des priorités fixées par le Comité de pilotage.

Définition et suivi du processus d'évaluation et d'amélioration progressive du projet, sur la base du cadrage établi par le comité de pilotage ;

Rédaction des propositions d'évolution du projet, à présenter en Copil, sur la base des recommandations pouvant résulter des processus d'évaluation du projet et de participation ;

Suivi général de l'avancement de la mise en œuvre du projet : examen régulier des tableaux de bord, suivi général de programmation ;

Cadre de la concertation avec la société civile

Concertation

3. Avec la société civile

Compte-tenu des modalités locales d'organisation autour des contractualisations supra-départementales et des délais inhérents à l'élaboration du CRRTE, l'élaboration du CRRTE s'appuie dans un premier temps sur un périmètre resserré de concertation/participation avec les représentants de la société civile :

Modalités	Réunions d'échange avec les membres du Bureau du CODESEN Invitation de tous les membres du Comité de rédaction ➤ Cf. Annexe 5 – Liste des membres du Bureau du CODESEN
Fonctionnement	Réunion à chaque étape principale d'élaboration du CRRTE (analyse AFOM / enjeux, priorités / projets), en amont du Comité de pilotage Réunion dans le cadre de l'évaluation du contrat et tout au long de la vie du contrat
Rôles	Suivi des réflexions relatives au CRRTE Formulation d'avis / de propositions sur la rédaction du CRRTE (notamment état des lieux écologique, analyse AFOM / les enjeux, les priorités / les projets).

A l'issue de la phase de rédaction du CRRTE, le périmètre du processus de concertation / participation sera étendu sur proposition des collectivités et du comité de pilotage, de manière à intéresser un plus large panel d'acteurs représentatifs de la société civile : élus, techniciens, partenaires, entreprises, associations et habitants.

Les instances de concertation/ participation et leurs modalités de fonctionnement sont arrêtées par le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, de façon notamment à appuyer, dans une logique participative, le processus d'évaluation et d'amélioration progressive du projet.

Les représentants de la société civile associés à la mise en œuvre du CRRTE dans le cadre du processus de concertation / participation portent localement les priorités du contrat, et favorisent l'émergence de projet/actions les prenant en compte

4. Avec les élus locaux

En vue de répondre aux attentes exprimées lors des échanges préalables à l'arrêt du périmètre,

Modalités	A définir librement par chaque EPCI à son échelle, mais nécessité de tenir les Maires informés de l'avancement des travaux. Evolution vers une information régulière auprès des Conférences des Maires de chaque EPCI, qui doivent être réunies formellement depuis loi Engagement et Citoyenneté Mobilisation possible, en tant que de besoin, dans la limite de leur disponibilité, des services mutualisés à l'échelle des Communautés du pays.
Rôles	Suivi des réflexions relatives au CRRTE Formulation d'avis / de propositions sur l'actualisation de la stratégie, des enjeux thématiques et typologie de projet, à l'attention du Comité technique. Relai des priorités auprès de porteurs de projet potentiels. Contribution à l'évaluation du dispositif du point de vue de sa mise en œuvre et du suivi des projets recensés

Sur leur demande, ou sur proposition du comité de pilotage, les représentants élus seront associés aux instances de concertation / participation avec la société civile.

Calendrier d'élaboration

5. *Rétro planning initial*

Demande de l'Etat de signer le contrat pour le 30 juin

Orientations locales :

Rappel du fonctionnement retenu pour l'élaboration de la version initiale du contrat :

- > Arrêt d'un créneau particulier : le mercredi après-midi et/ou fin de journée
 - > Organisation d'un Comité de rédaction toutes les 3 semaines de 17h à 19h,
 - > Organisation de 3 réunions de concertation, à la fin de chaque phase,
 - > Organisation de réunions du Comité de pilotage, à la fin de chaque phase.
-
- > Organisation de réunions de concertation avec les Maires à l'échelle de chaque EPCI en tant que de besoin.

ACTIONS	Date	Acteurs mobilisés	QUAND						
			janvier	février	mars	avril	mai	juin	
Détermination des périmètres			★						
Détermination de l'organisation									
Etat des lieux écologique									
Analyse AFOM et enjeux									
Définition priorités et recueil liste projets									
Approbation par l/es instance/s décisionnaire/s ?		PETR + EPCI ?							
Signature CRTE		30/06/2021 ? A définir							
			★						

★	Date importante
●	Bureau de pays
▲	Comité de pays
○	Comité de rédaction
□	Réunion de concertation
■	Comité de pilotage

6. *Rappel des principales étapes réalisées*

Saisine des EPCI sur le périmètre 20 novembre 2020
Proposition de périmètres au 1er Ministre 15 janvier 2021
Décision du 1er Ministre sur les périmètres 2 mars 2021

Cadrage méthodologique	10 mars 2021	1 ^{er} Comité de rédaction
AFOM/ Enjeux	31 mars 2021	2 ^{ème} Comité de rédaction
	7 avril 2021	1 ^{ère} Comité de consultation
	9 avril 2021	1 ^{er} Comité de pilotage
	12 avril 2021	Concertation Maires CCPDBMSM
	15 avril 2021	Concertation Maires CCCE
	26 avril 2021	Concertation Maires CCBR
	29 avril 2021	Concertation Maires SMA
Schémas/Contrats/Priorités	21 avril 2021	3 ^{ème} Comité de rédaction
	5 mai 2021	2 ^{ème} Comité de consultation
AFOM/Enjeux/Priorités/ Coopérations	12 mai 2021	4 ^{ème} Comité de rédaction
Priorités/ Coopérations/ Evaluation	2 juin 2021	3 ^{ème} Comité de consultation
	9 juin 2021	5 ^{ème} Comité de rédaction
Approbation	17 juin 2021	Conseil communautaire CCDBMSM
	18 juin 2021	Comité de pilotage
	22-24 juin 2021	Conseils communautaires SMA-BR-CE
	25 juin 2021	Comité de pays

7. *Modalités de signature*

Objectif de l'Etat 30 juin 2021

Signataires Etat
PETR et EPCI qui le composent
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (COPIL du 09/04/21)
Banque des territoires (courriel du 26/05/21)

Modalités proposées : Association de l'ensemble des Maires, délégués au pays et Bureau CODESEN

A noter,

> *le Conseil régional de Bretagne a souhaité être associé à l'élaboration et au suivi des CRTE, mais ne souhaite signer aucun CRTE (cf. courriers divers de début 2021)*

> *le Conseil départemental des Côtes d'Armor ne souhaite pas signer les CRTE (appel du cabinet du 27/05/21),*

> *l'ADEME a indiqué ne pas être signataire du CRTE (courriel du 08/06/21 relayé par la DDTM)*

III. Présentation du territoire et de ses principales caractéristiques

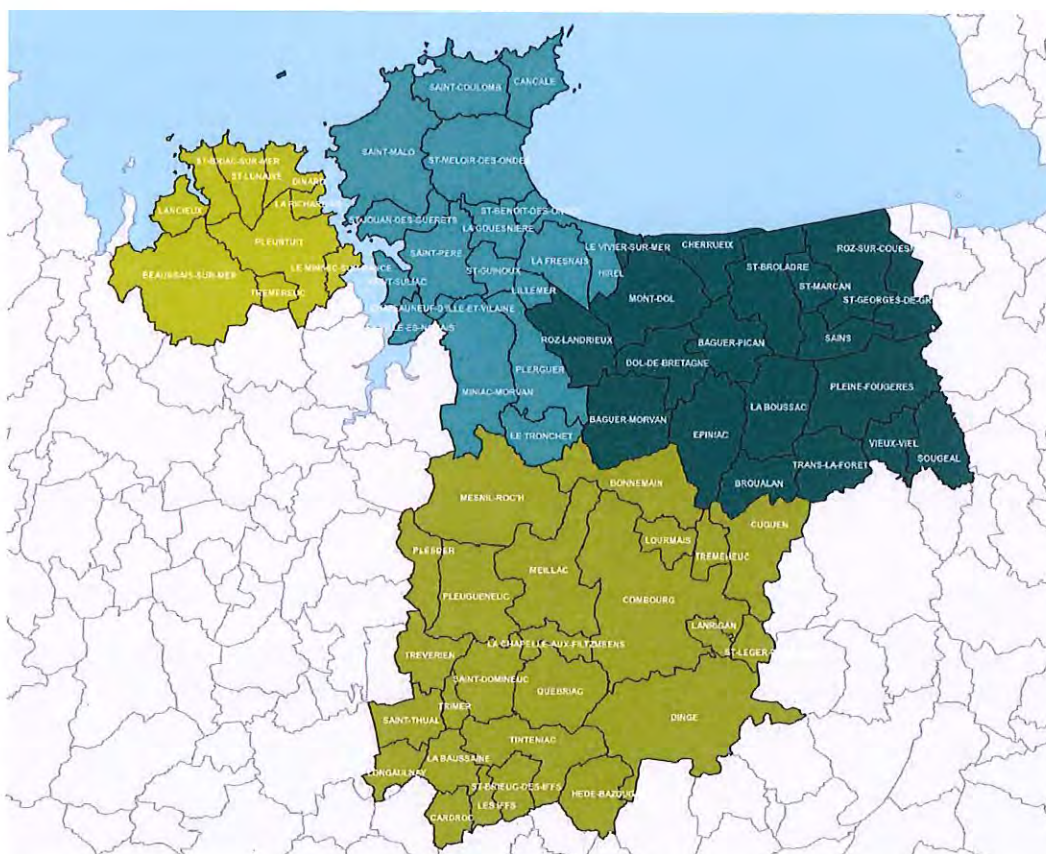
Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l’Etat relatif aux CRTE](#) (page 4) : nécessaire cohérence du CRRTE avec les documents existants localement qui précisent ou présentent les orientations stratégiques.

Les principales caractéristiques du territoire

Nota : toutes les cartographies et données ci-dessous sont extraites de l’outil de suivi des indicateurs mis en place au titre du Schéma de Cohérence Territoriale, via une application dédiée gérée par le service en Système d’Informations Géographiques (SIG) unifié des Communautés du pays de Saint-Malo.

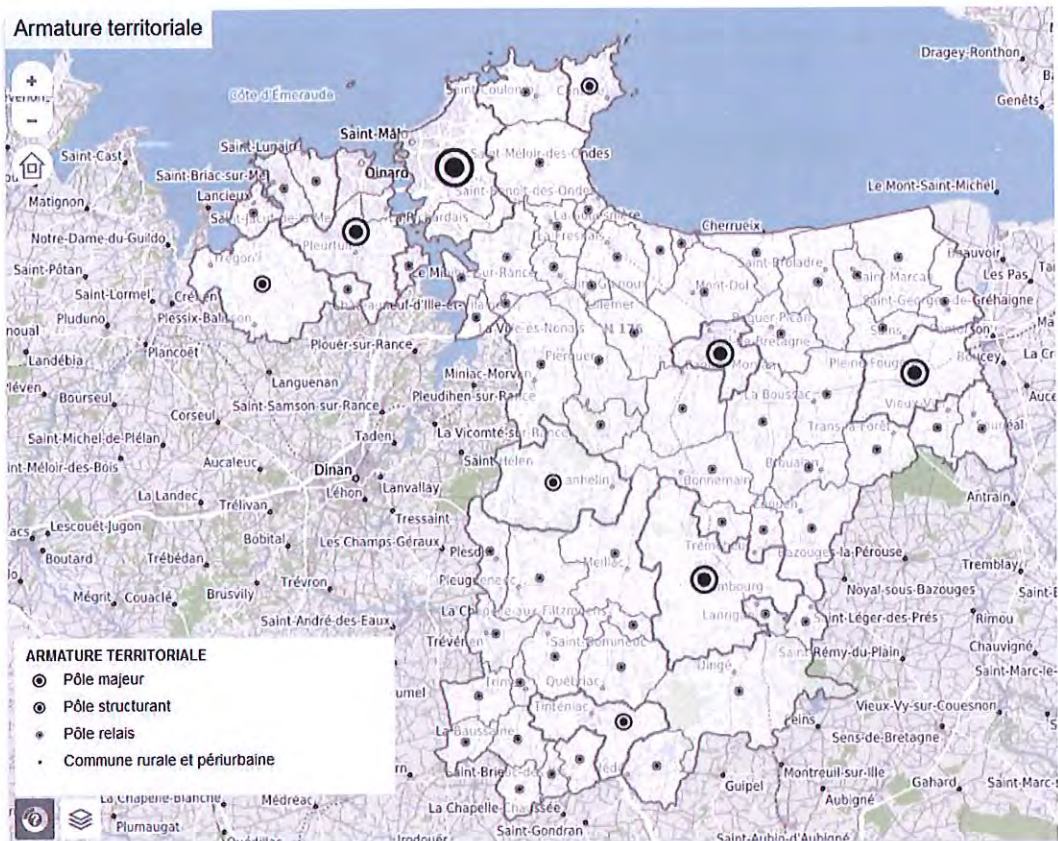
Le périmètre du PETR du pays de Saint-Malo comprend 71 communes et plus de 172 500 habitants en 2017, répartis sur une communauté d’agglomération et trois communautés de communes :

- **La Communauté de communes du Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel,**
- **La Communauté de communes de la Côte d’Emeraude,**
- **La Communauté de communes Bretagne Romantique,**
- **Saint-Malo Agglomération.**



A noter,

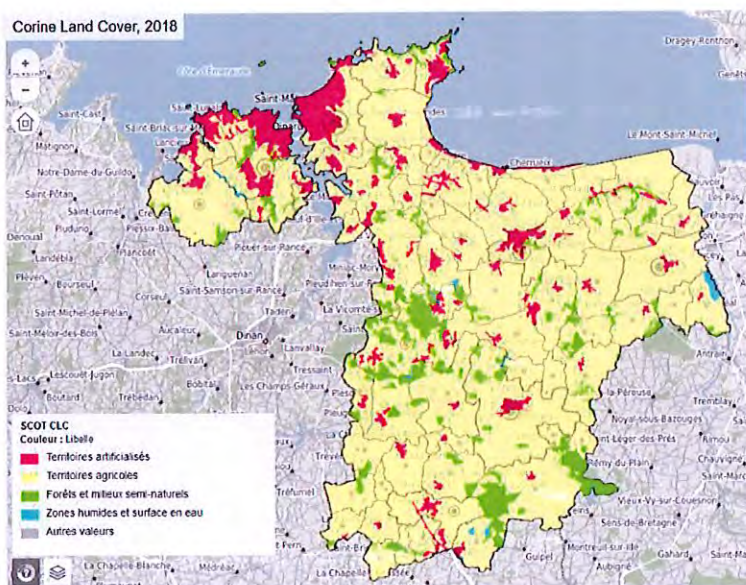
- La Commune de Beaussais-sur-mer est issue du regroupement en une commune nouvelle, des 3 communes de Plessix-Balissou, Ploubalay et Trégou.
- La Commune de Mesnil-Roc'h est issue du regroupement en une commune nouvelle, des 3 communes de Lanvéhan, Saint-Pierre-de-Plesguen et Tressé.
- Le territoire concerne deux départements : l'Ille et Vilaine pour la majorité du pays et les Côtes d'Armor pour les communes de Beaussais-sur-mer, Lançieux et Trémereuc.



Le projet de territoire commun, arrêté par les élus des Communautés du pays, organise l'aménagement et le développement du territoire. Ce projet est bâti sur une distinction des Communes selon leurs fonctions dans l'armature territoriale constituée en 4 niveaux :

- des communes rurales ou périurbaines,
- des pôles relais (Cancalle, Beausais-sur-Mer, Saint-Pierre de Plesguen et Tinténiac),
- des pôles structurants : un 1er pôle associant 3 Communes (Dinard, Pleurtuit et La Richardais) et 3 autres pôles (Dol-de-Bretagne, Combourg et Pleine-Fougères),
- un pôle majeur associant 2 Communes (Saint-Malo et Saint-Jouan-des-Guérets).

1. Des EPCI ayant chacun des caractéristiques propres



Au vu de sa géographie, de son organisation et de l'armature territoriale précitée, le territoire se caractérise par :

- une concentration des territoires urbanisés au Nord-Est, le long du littoral et des principaux axes de circulation.
- Les espaces agricoles occupent plus de 83 % du territoire ; les forêts et milieux semi-naturels près de 7 %.

Occupation du territoire en 2018	Forêts et milieux semi-naturels	Territoires agricoles	Territoires artificialisés	Zones humides et surface en eau
1 SMA	5,8%	76,3%	17,2%	0,7%
2 CCBR	10,4%	85,9%	3,4%	0,3%
3 CCCE	5,4%	70%	23,5%	1,1%
4 CCPDBMSM	3,7%	90,8%	5%	0,6%

2. *Un territoire globalement attractif, aux dynamiques néanmoins contrastées*

Plus de 43 % des 175 00 habitants résident en 2017 dans une Commune rurale et périurbaine. A l'inverse, les 12 Communes pôles regroupent près de 57 % de la population du territoire. Au vu du poids du pôle majeur, la Communauté d'agglomération accueille près de la moitié de la population du territoire.

Armature territoriale

	Population 2017	
1. Pôle majeur	48 743	28,3 %
2. Pôles structurants	32 741	19 %
3. Pôles relais	16 613	9,6 %
4. Communes rurales et périurbaines	74 428	43,1 %

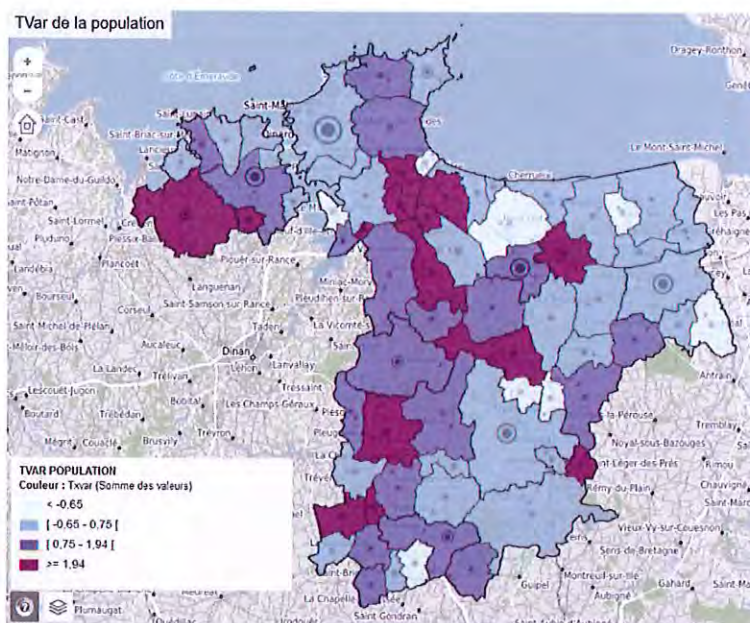
EPCI

	Population 2017	
1. SMA	82 989	48,1%
2. CCBR	35 198	20,4%
3. CCCE	30 813	17,9%
4. CCPDBMSM	23 525	13,6%

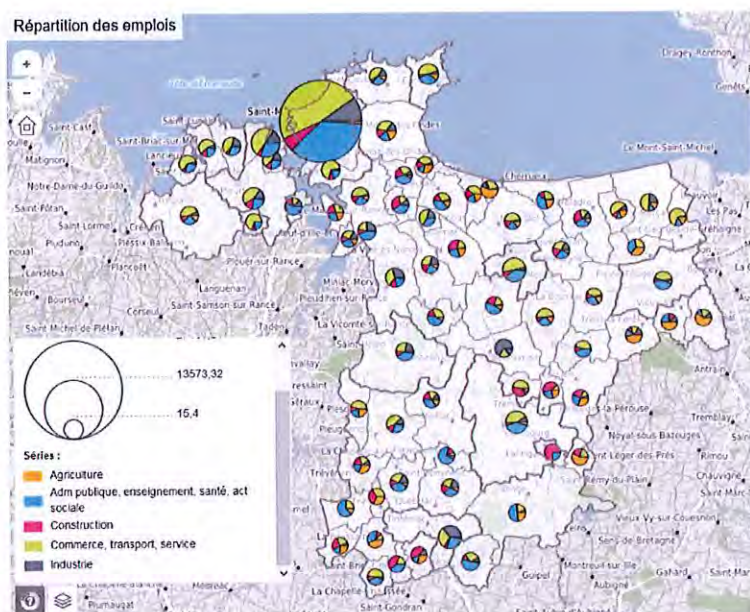
Les évolutions de population sur la période 2012-2017 témoignent toujours d'un territoire globalement attractif, avec près de 80 % des Communes en croissance.

Les croissances de population restent marquées le long de la RD 137 qui relie Rennes à Saint-Malo.

Comparativement aux tendances passées, elles se renforcent au niveau des polarités et sont plus mesurées au niveau des Communes rurales et périurbaines.



3. *Une économie diversifiée, marquée par le poids de certaines activités*



En 2017, le territoire compte 61.755 emplois.

Le secteur « commerces, transports, services » représente le secteur dominant avec près de 43% des emplois suivi du secteur « administration publique, enseignement, santé » avec près de 33%.

L'analyse de l'armature territoriale témoigne de disparités entre les polarités et les communes rurales et périurbaines qui présentent une plus grande hétérogénéité dans la répartition des emplois entre les différents secteurs.

En 2017	Nombre d'emplois	Indice de concentration
1. Pôle majeur	28 177	164,4%
2. Pôle structurant	14 076	121,1%
3. Pôle relais	5 850	90,7%
4. Commune rurale et périurbaine	13 652	43,6%

En 2017	Nombre d'emplois	Indice de concentration
1. SMA	35 255	111,7%
2. CCBR	9 904	65,3%
3. CCCE	9 838	91,2%
4. CCPDBMSM	6 758	74,9%

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire et le nombre d'actifs en emploi qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Les données ci-dessus témoignent ainsi du rôle joué par les polarités.

Entre 2015 et 2017, on observe un renforcement des tendances avec une augmentation de la concentration des emplois dans le pôle majeur et une relative stabilité pour les autres polarités et pour les communes rurales et périurbaines. A l'échelle des Communautés, seule la Communauté de la Côte d'Emeraude voit son indice de concentration de l'emploi diminuer.

Au regard de la répartition de la population sur le territoire, ces chiffres mettent en exergue l'importance des déplacements domicile-travail. En effet, le pôle majeur concentre 45% des emplois mais seulement 28% de la population et inversement les communes rurales et périurbaines, 22% des emplois et 43% de la population.

4. Informations complémentaires

Cf. [Annexe 6 – Rapport et portrait de Territoire de l'Observatoire des Territoires](#) : présentation comparée à l'échelle régionale du territoire du CRTE des Communautés du pays de Saint-Malo.

Les principales démarches stratégiques en cours

Document	Objet	Date	Durée	Périmètre	Enjeux et objectifs
Le SCoT	Document d'urbanisme, fixant des orientations et objectifs en termes d'aménagement du territoire	2017/2020	6 ans	EPCI du pays de Saint-Malo	-Structuration des capacités d'accueil de la population en économisant le foncier -Définition des conditions de développement -Prise en compte des qualités du territoire en termes de biodiversité, paysages et ressources locales -Aménagement et protection du littoral
Le projet commun élaboré à l'échelle du pays	Stratégie de développement et contrat de coopération entre les parties prenantes	2018	4 ans	EPCI du pays de Saint-Malo	-Renforcement des synergies entre les dispositifs existant en matière d'emploi -Consolidation et structuration de l'offre existante en transport -Promotion d'une gestion durable du foncier et du bâti -Amélioration de la politique de soins/santé -Accompagnement du développement des énergies renouvelables
Les projets de territoire communautaires validés :	Stratégie de développement			Communes membres de l'EPCI	
		2017	/	Bretagne Romantique	Définition des axes stratégiques autour de : -L'accès aux services -Tourisme -Mutualisation
Le contrat de ruralité	Thématiques prioritaires d'intervention de l'Etat en lien avec les enjeux d'aménagement du SCoT et le projet de territoire des EPCI du Pays	2017-2020	4 ans - clos	EPCI du pays de Saint-Malo	-Organisation territoriale et aménagement des bassins de vie -Accès aux services publics et marchands et aux soins -Revitalisation des bourgs centres -Attractivité du territoire -Mobilités locales et accessibilité au territoire -Transition écologique -Cohésion sociale
Les communautaires validés :	Outil de planification du développement durable				
		2019	6 ans	Saint-Malo agglomération	-Réduction des émissions de gaz à effet de serre -Adaptation au changement climatique
		2021	6 ans	Bretagne Romantique	-Sobriété énergétique -Qualité de l'air -Développement des énergies renouvelables

Le SRADET	Règlement d'aménagement du territoire régional (s'imposant notamment aux SCOT)	2020	6 ans	Région Bretagne	Transitions environnementales, aménagement et égalité des territoires, notamment : -développement d'infrastructures, transports, intermodalité de compétence régionale ; -développement des énergies renouvelables et de récupération ; -rétablissement, le maintien ou l'amélioration des continuités écologiques ; -adaptation/gestion/développement des infrastructures de collecte et traitement des déchets.
La BreizhCOP	Démarche partagée entre les collectivités et acteurs socio-économique régionaux pour un développement durable de la Bretagne	2019	Non définie	Région Bretagne	-Soutien à l'agroécologie et du « bien manger », -Préservation et promotion de la biodiversité, -Recyclage et réemploi pour zéro enfouissement de déchets, -Préservation des espaces agricoles et naturels, -Renforcement de l'équilibre territoriale et des centralités
4 DOCOB Natura 2000	Document d'objectifs visant à la mise en œuvre de plans d'action de préservation et restauration d'habitats et espèces d'intérêt communautaire http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-et-zps-baie-du-mont-saint-michel	2011 (révision en cours)	Non définie	Baie du Mont-Saint-Michel	-Garantir l'intégrité globale de la Baie et de ses espaces périphériques -Préserver les milieux marins -Maintenir la multifonctionnalité des marais salés ; des cordons littoraux. -Optimiser la gestion écologique du massif duaire de Draguey et de son marais arrière littoral ; des falaises maritimes de Carolles-Champeaux ; du bois d'Ardennes. -Encourager la protection et la restauration des zones humides -Encourager l'amélioration des conditions d'accueil des polders pour les oiseaux -Concourir à la conservation des populations d'oiseaux migrateurs et hivernants de la baie maritime ; d'oiseaux marins nicheurs ; de mammifères marins ; de poissons migrateurs.
	http://cancalle-paramet.n2000.fr/decouvrir-natura2000/le-docob	2012		Cancalle-Paramé	- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats d'intérêt communautaire ; les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels. -Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation du public et des usagers du site -Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

						<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs -Améliorer les fonctionnalités du sites Natura 2000 -Protéger et gérer les habitats forestiers d'intérêt communautaire ; les habitats lagunaires ; les habitats humides ; les habitats des landes, des falaises et des rochers. -Garantir l'intégrité des sites de rassemblement des chauves-souris -Maintenir et conserver les corridors de déplacements et les territoires de chasse des chauves-souris -Conserver les habitats des espèces animales d'eau douce et améliorer la circulation des poissons migrateurs -Lutter contre les espèces invasives -Maintenir des conditions d'accueil favorables pour la nidification ; à l'avifaune (hors nidification) -Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles -Définir et mettre en œuvre un plan de communication global -Préserver ou restaurer la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides -Impliquer les acteurs locaux dans la conservation et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire -Améliorer la cohérence et la fonctionnalité du site et développer les connaissances sur les habitats et les espèces -Informer, communiquer, sensibiliser 	
				2012		Rance	
		http://estuairesdelarance.n2000.fr/qu-est-ce-que-natura-2000/natura-2000-en-france/le-docob					
		http://etangsducanalidilleetrance.n2000.fr/		2013		Etangs du Canal d'Ille-et-Rance	
Plan Global de Déplacement	de	Organiser et planifier les différentes formes de mobilités sur les 10 prochaines années.		2019	10 ans	St-Malo Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser le territoire afin que chacun puisse s'y déplacer, de manière sûre et durable, avec une place plus équilibrée entre les différents modes de transport. -Mettre en œuvre, à travers l'offre de transports collectifs et les conditions d'intermodalité, les moyens de développer le report modal, et inciter aux changements de comportements. -Affirmer le rôle des modes « actifs » comme mode de déplacement à part entière, lutter contre « l'autosolisme » et élargir le panel des services de mobilité
Schéma cyclable d'agglomération		Relier les communes entre elles, développer le vélo utilitaire, touristique et de loisirs, mailler le territoire		2019		St-Malo Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> Définition du cadre du futur réseau cyclable visant à développer et faciliter la pratique du vélo au quotidien, mais aussi les déplacements de loisirs ou touristiques.

IV. Etat des lieux écologique

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) :

Importance de l'état des lieux écologique au vu de l'orientation du CRTE pour la transition écologique
Proposition d'une liste d'indicateurs en annexe de la circulaire précitée.
Attente néanmoins exprimée d'un état des lieux le plus exhaustif possible

Préalable S'assurer de la cohérence des données sur le territoire pour homogénéiser la compréhension de chaque indicateur

Modalités Mobilisation des chargés de mission PCAET des collectivités sur accord des Directeurs pour une pré-complétude des indicateurs
Mobilisation des services de l'Etat sur certains indicateurs
Complément par les Communes

Orientations locales : > Pas de nombre minimum d'indicateurs attendu, qui doivent permettre de consolider l'AFOM du territoire et guider la priorisation des projets.
> Maintien à priori de tous les indicateurs, qui sont à compléter en collaboration avec chacun des EPCI ; ceux qui ne pourront pas être complétés seront laissés comme, Non Connus (NC).

Thématique	Intitulé indicateur	CC BR		CCCE		CCDBMSM		SMA		Total EPCI du pays	
		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur	Unité
Mobilité	Nombre de km de pistes cyclables	42		54		8		81		185	km
	Existence de parkings à vélos sécurisés	0		1		0		2		3	nb
	Existence de pôles multimodal.aux	1		1		0		1		3	nb
	Existence de pôle multimodaux de moindre envergure	0		0		NC		NC		NC	
	Nombre d'aires de covoiturage	9		2		3		3		17	nb
	Nombre de places réservées au covoiturage	138		76		145		100		459	nb
	Automobile : part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	21		6		2		6		9	%
	Automobile : part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	0		0		0		0		0	%
	Automobile : nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	7		16		4		27		54	nb
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	NC		NC		NC		NC		NC	
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100		100		100		100		100	%	
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total)	296 655		157 192		203 718				1 065 398	TEQ CO2	
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (par habitant)			5				5		28	TEQ CO2 / habitant	

Part des actifs travaillant hors de leur commune de résidence	79	69	73	52	68	%
Flux de mobilité domicile-lieu d'étude	81	84	73	54	68	%
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	622	638	479	2 457	4 186	GWh
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, ...)	15	14	15	2	45	GWh
Rénovation énergétique : Part de passoires thermiques dans les logements privés (étiquettes F et G du DPE)	10	8	9	6	7	%
Rénovation énergétique : Part de passoires thermiques dans le parc social (étiquettes F et G du DPE)	5	1	10	0	2	%
Rénovation énergétique : Part de passoires thermiques dans les bâtiments publics (étiquettes F et G du DPE)	NC	NC	NC	NC	NC	
Rénovation énergétique : Part de passoires thermiques dans les locaux d'entreprises (étiquettes F et G du DPE)	NC	NC	NC	NC	NC	
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette A	254	688	126	1 137	2 205	nb
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette B	300	1 156	220	2 653	4 329	nb
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette C	420	1 139	375	3 430	5 364	nb
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette D	991	1 655	1 089	4 758	8 494	nb
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette E	758	1 064	766	2 634	5 222	nb
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette F	231	404	212	711	1 558	nb
Rénovation énergétique : Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE - étiquette G	85	114	48	235	482	nb
Rénovation énergétique : Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	NC	NC	NC	149	149	nb
Rénovation énergétique : Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	64	41	42	93	240	nb
Nombre estimé de chaudières à fioul	2 030	1 285	1 321	2 923	7 559	nb
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	4	1	1	0	6	nb
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles élémentaires), établissements de santé (hors hôpital et établissements privés), bâtiments publics (salle de sport, piscine...)	21% gaz 59% élec. 0% solaire	62% gaz 33% élec. 0% solaire	26% gaz 52% élec. 0% solaire	33% gaz 50% élec. 0% solaire	35% gaz 49% élec. 0% solaire	%

	7% autre 8% fioul 4% bois	1% autre 1% fioul 3% bois	5% autre 14% fioul 3% bois	9% autre 7% fioul 2% bois	5% autre 8% fioul 3% bois	
Part de sous-occupation des logements	20	22	21	19	20	%
Tonnage de déchets produits et collectés par le territoire	18 000	31 400	16 417	62 200	128 017	T
Etat des équipements des centres de tri au regard des normes	oui	oui	oui	oui	oui	
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs	non	non	non	non	non	
Identification et suivi des PAV	NC	181	84	304	NC	
Taux de tri sélectif par filière de destination	85	91	77	79	83	%
Existence d'un projet alimentaire territorial	Non	Oui	Non	Oui	50	%
Nombre d'exploitations agricoles	349	59	282	205	895	nb
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	30	10	58	56	154	nb
Surface agricole utile du territoire (en hectares)	28 077	5 432	22 687	12 864	69 058	ha
Surfaces agricoles du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	593	332	752	1 304	2 981	ha
Nombre d'exploitation du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	26	8	35	35	104	nb
Existence de label de qualité sur les produits de la pêche et de l'aquaculture	0	NC	4	NC	NC	
Nombre de collectivités engagées dans une démarche 0 phyto	9	5	6	7	26	nb
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique)	NC	NC	NC	SIC : 5% ZPS: 5% ZNIEFF 1 : 2% ZNIEFF2: 9,5%	NC	
Périmètres de protection de captages	1 137	388	288	1 917	3 730	ha
Part des cours d'eau en bon état (Classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	0	0	0	0	0	
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	18	16	14	4	52	nb
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	36	4	15	5	23	%
Linéaire de haies	1 822	434	2 300	776	5 332	km
Nombre de communes couvertes par un atlas de la biodiversité	1	1	0	0	2	nb
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité	11 105	1 975	9 459	3 824	26 363	ha
Etat d'avancement du PLUI	En cours	non	non	0	1 En cours	

	6	11	6	6	ha/an
Lutte contre l'artificialisation des sols					
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières					
Nombre de communes ayant fait une étude de potentiel de densification urbaine		3	2	3	nb
Nombre de PLU en révision		3	1		nb
Nombre de PLU grenésisé	5	6	2		nb
Part des installations de traitements des eaux usées aux normes	100	100	100	100	%
Taux de fuite des réseaux distribution eau potable du territoire	NC	3	NC	NC	NC
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	5	1	1	1	nb
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'assainissement individuel	8 500	NC	NC	NC	NC
Part d'assainissement individuel aux normes	58	NC	NC	NC	NC
Qualité des eaux de baignade "excellente"	0	19	0	21	nb
Qualité des eaux de baignade "bonne"	0	1	0	5	nb
Qualité des eaux de baignade "autres classements"	0	0	0	0	nb
Qualité des eaux conchylicoles coquillages fousseurs - classement A	NC	NC	NC	NC	nb
Qualité des eaux conchylicoles coquillages fousseurs - classement B	NC	NC	NC	NC	nb
Qualité des eaux conchylicoles coquillages fousseurs - classement C	NC	NC	NC	NC	nb
Qualité des eaux conchylicoles coquillages non-fousseurs - classement A	NC	NC	NC	NC	nb
Qualité des eaux conchylicoles coquillages non-fousseurs - classement B	NC	NC	NC	NC	nb
Qualité des eaux de pêche à pied de loisir - autorisé	NC	0	0	2	NC
Qualité des eaux de pêche à pied de loisir - toléré	NC	0	1	2	NC
Qualité des eaux de pêche à pied de loisir - déconseillé	NC	2	0	3	NC
Qualité des eaux de pêche à pied de loisir - interdit	NC	5	0	4	NC

Pour plus de précisions, cf. Annexe 7 – Etat des lieux écologique détaillé et sources de données des EPCI du pays de Saint-Malo (en date du 27 mai 2021)

V. Analyse AFOM, enjeux et priorité du projet de territoire

Objectifs :

> Reprise et actualisation – de manière synthétique – des éléments disponibles extraits des documents qui auront été identifiés par le Comité de rédaction (cf. [Rappel des principales étapes réalisées](#)).

- Le SCoT,
- Le contrat de ruralité,
- Les projets de territoire [..]

en faisant le lien avec l'état des lieux écologique.

> Accord sur la forme et le niveau de précision de la grille AFOM et des enjeux proposés

> Ajout après les enjeux généraux, d'un encart permettant de préciser l'expression des enjeux particuliers de chaque EPCI lorsque ceux-ci sont nécessaires : cf. [Rappel des principales étapes réalisées](#).

La transition écologique

1. Efficacité énergétique

Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et de l'habitat social et privé

<p>Atouts</p> <p>La mise en place en cours de plans, opérations et services locaux, en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat (PCAET, OPAH, SARE...)</p> <p>La conduite par les bailleurs sociaux (Emeraude, La Rance...) de programmes pluriannuels de rénovation énergétique du parc existant</p> <p>L'existence de postes de CEP – Conseiller en énergie partagée – sur 2 des 4 EPCI (en attente de validation de Bureau pour SMA)</p> <p>SMA : L'engagement de l'agglomération dans la démarche Citergie visant à intégrer le développement durable à toutes les politiques</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des dynamiques de planification différenciées selon les territoires (PCAET, PLH, OPAH...)</p> <p>Le manque d'approche globale des particuliers dans la rénovation de leur logement</p> <p>Des artisans pas toujours bien formés et très sollicités par un marché de la construction en tension</p> <p>La complexité des démarches et des aides pour la rénovation énergétique de l'habitat pour les particuliers</p> <p>Des retours sur investissement qui ne sont bien souvent pas encore suffisants / attractifs</p> <p>CCCE et SMA : Un nombre important d'équipements publics restant à rénover, qui relèvent de projets coûteux</p>
<p>Opportunités</p> <p>Un potentiel de marché important lié à la rénovation de l'habitat</p> <p>Des obligations réglementaires renforcées en termes de performances de l'habitat</p> <p>Des politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat et les bâtiments tertiaires</p> <p>Le renouvellement en cours de la contractualisation avec la CCI (intérêt de cibler les rénovations des locaux d'entreprises)</p>	<p>Menaces</p> <p>L'importance et l'augmentation des consommations énergétiques liées à l'habitat (part de l'habitat individuel, croissance de la population...), dans un contexte régional d'approvisionnement préoccupant (surcharge des réseaux en pointe d'hiver ...).</p> <p>Le coût de mise en œuvre des opérations OPAH qui impacte la capacité financière des EPCI</p> <p>Les conséquences liées à la précarité énergétique de certains ménages</p> <p>Un potentiel de rénovation surtout présents sur les territoires ruraux (CCDBMSM, CCBR ...), avec un risque de délaissement de ces patrimoines bâtis.</p> <p>Le réchauffement climatique et le développement potentiel de systèmes de climatisation</p>

Enjeux :

- Réussir à massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et de l'habitat social et privé, pour tenir les objectifs de maîtrise de la demande en énergie, sur un territoire attractif et en croissance
- Privilégier les projets les plus performants, quitte pour les projets les plus coûteux, à privilégier la démolition / reconstruction à la rénovation
- **CCBR** : Accompagner la rénovation thermique des publics et patrimoniaux
- **SMA** : Prendre en compte des logements classés C et D du parc social, afin de les faire passer en B, dans la mesure où ils constituent une part importante de l'existant

Production d'énergies renouvelables et création de filières

<p>Atouts</p> <p>La présence de différentes ressources locales d'énergie renouvelable (marée, éolien, solaire, bois...)</p> <p>Des PCAET approuvés ou en élaboration sur chacun des EPCI</p> <p>L'existence d'acteurs engagés (SCIC, SDE35, association de citoyens, entreprises...)</p> <p>La présence d'anciens sites d'activités (carrières, décharge...) propices au développement des ENR renouvelables</p> <p>CCCE et SMA : la présence d'un équipement unique, l'usine marémotrice de la Rance</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une autonomie énergétique des EPCI du pays inférieur à 15 %</p> <p>Les moyens actuellement mobilisés pour développer les énergies renouvelables</p> <p>La présence de nombreux espaces et sites remarquables cadrant certains potentiels</p> <p>Le mitage de l'urbanisation, en lien avec les distances à respecter au regard du bâti existant, et l'acceptabilité des populations</p> <p>CCCE et SMA : les contraintes posées au développement des NRJ renouvelables liées à la Loi littoral (exemple du Blessin)</p>
<p>Opportunités</p> <p>Les objectifs nationaux : NRJ renouvelable = 33 % de la consommation finale en 2030</p> <p>L'évolution du coût des énergies et la limitation des ressources fossiles</p> <p>L'évolution constante des technologies, qui fait évoluer régulièrement le champ des possibles.</p> <p>L'étude en cours d'identification des sites potentiels de production d'NRJ renouvelables</p> <p>L'existence de démarches citoyennes autour de la production d'énergie</p> <p>Des actions de sensibilisation à la production / consommation d'énergie</p> <p>L'existence de postes de CEP – Conseiller en énergie partagée – sur 2 des 4 EPCI (en attente de validation du Bureau pour SMA)</p> <p>L'existence d'un schéma régional éolien</p> <p>CCBR : la conciliation des activités productives (maraîchage, pâturage et parc solaire)</p> <p>Le rapport sénatorial sur les projets de méthanisation visant à fixer opportunités et risques</p> <p>SMA : L'engagement de l'agglomération dans la démarche Citergie visant à intégrer le développement durable à toutes les politiques</p> <p>Le projet de construction d'une unité de méthanisation des boues de station d'épuration</p>	<p>Menaces</p> <p>Des difficultés d'approvisionnement du territoire en énergie au regard des besoins</p> <p>Des logiques de développement de projets locaux indépendants, isolés, impliquant peu les populations</p> <p>Une perte d'attractivité du territoire au regard de l'importance croissante des ENR</p> <p>CCBR : le développement de l'éolien par des grands opérateurs privés qui ne tiennent pas compte des orientations des élus locaux</p>

Enjeux :

- Au regard des objectifs que se fixe le territoire (SRADDET, PCAET), valoriser tous les gisements d'énergies renouvelables, identifiés comme disponibles, en vue de répondre aux objectifs du territoire, en veillant à préserver son attractivité.
- **CCBR** : Développer l'énergie solaire sur les bâtiments publics (surfaces disponibles)
- **CCCE et SMA** : Accompagner plus particulièrement le développement du photovoltaïque sur les grandes toitures et faciliter l'émergence de projets en espaces et sites remarquables
- **SMA** : Soutenir le développement de projets de méthanisation et la structuration de la filière bois

2. Revitalisation urbaine

Offre de logement

<p>Atouts Une offre de logements qui progresse et se diversifie L'expérimentation de nouveaux modes d'acquérir et d'habiter (BRS, habitat participatif ou intergénérationnel...) L'existence de différents leviers d'actions (PLH, EPF, OFS...)</p> <p>SMA : un parc important de logements principaux et secondaires</p>	<p>Faiblesses La diversification de l'offre s'avère moins avancée sur certaines parties du territoire, qui restent majoritairement attachées à la production de maisons individuelles. Des logements parfois inadaptés et/ou vacants, notamment dans les centres-bourgs Un parcours résidentiel possiblement difficile pour les jeunes et les familles, du fait des coûts d'accès au logement (littoral) ou d'une offre insuffisamment diversifiée (rétro littoral). Une offre insuffisante de logements sociaux, intermédiaires et pour les saisonniers La frilosité des bailleurs ou promoteurs privés pour développer des logements en zone rurale La part importante et en croissance du nombre de résidences secondaires</p> <p>CCBR : la faiblesse du développement numérique (Mégalis); l'absence de dispositif fiscal incitatif (Pinel) pour l'implantation de projets de bailleurs ; La résistance des collectivités supra (département) pour le soutien aux projets sociaux communaux (résidence sociale); la limitation/réduction du nombre de résidences secondaires</p>
<p>Opportunités L'évolution des besoins et des perceptions sociales sur la ville et sur l'habitat à l'issue de la crise sanitaire (moins de promiscuité, plus de proximité et de local, un accès plus direct à la nature, des logements plus fonctionnels ...) Le développement des télécommunications et du télétravail Les politiques nationales et régionales (SRADDET), visant à réduire le rythme d'artificialisation des sols, qui invitent à se réappropriier les centres et l'habitat existant dans des logiques renouvelées (densification, renouvellement, nature en ville, mobilité active ...), pour en accroître l'attractivité.</p>	<p>Menaces La perte d'attractivité, voire la désertification, de différents centres-villes ou bourgs Le développement des logements de type Airbnb (croissance prix, désertification centres...) La concentration de l'emploi autour d'un nombre de polarités toujours plus limité, appartenant à des secteurs géographiques ou les marchés fonciers et immobiliers sont particulièrement tendus, et difficilement accessible aux populations actives, d'où un accroissement des besoins de déplacement souvent pour les plus modestes</p>

Enjeux :

- Au travers des politiques de l'habitat (PDH, PLH, OPAH ...), soutenir l'amélioration et l'adaptation des logements existants, et le développement d'une offre de logements à coût abordable, en favorisant le parcours résidentiel et le rapprochement des actifs au lieu d'emploi.
- **CCBR** : Développer de l'habitat réversible (léger)
- **CCCE** : Développer une offre de logements suffisante pour répondre aux besoins (durcissement de la clause de mixité sociale), compte tenu de l'attractivité du territoire, de la proximité du pôle d'emploi principal, du phénomène des résidences secondaires, de la rareté du foncier.
- **SMA** : Accroître l'offre de logements à coût abordable, tant en accession qu'en location, sur l'ensemble du territoire, afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants, et donc le développement de l'emploi et de l'économie, sur un secteur où les résidences principales sont fortement concurrencées par les résidences secondaires / les locations de courte durée.

Commerce et offre de services de centre bourg

<p>Atouts L'existence d'une armature commerciale structurée, importante et attractive La vitalité commerciale de nombreux centres-villes ou bourgs, notamment des polarités Des orientations partagées via le Document d'aménagement artisanal et commercial</p> <p>CCBR: l'implantation de nouveaux services / nouveaux métiers autour de la santé, du soin et du bien-être, mais également immobilier (courtiers), qui favorisent le maintien d'autres activités ; une offre artisanale attractive et dynamique</p>	<p>Faiblesses Une diminution du nombre de commerces de détail, dans les centres-bourgs de certaines communes rurales Une spécialisation excessive des centres-villes lorsqu'ils trouvent leur attractivité commerciale dans la fréquentation touristique L'existence, voire le développement, d'une vacance commerciale dans certains secteurs Les différences de coûts existants entre les centres et la périphérie</p> <p>CCCE: des difficultés importantes sur certaines Communes, comme Pleurtuit, La Richardais ou le Minihic-sur-Rance, du fait de la proximité de grandes zones d'activités commerciales.</p>
<p>Opportunités Le regain d'intérêt pour la proximité et les circuits courts, suite à la crise sanitaire La labellisation Action Cœur de Ville/ Petites Villes de Demain des Communes pôles du SCoT Un intérêt croissant des populations pour les centres à l'issue de la crise sanitaire (vie sociale, commerces de proximité, mobilités actives ...) et une dynamique accrue d'adaptation et de modernisation de l'offre (click and collecte ...) à l'issue de la crise sanitaire ? Des outils réglementaires de plus en plus forts pour réguler les implantations de périphérie. La création de tiers lieux et de Maisons France Services dans plusieurs centralités du territoire Le PASS Commerce qui permet d'accompagner l'adaptation des entreprises locales au numérique</p>	<p>Menaces Le développement et la diversification des services proposés par les grands noms de la vente en ligne L'implantation régulière de commerces, d'équipements et de services en périphérie des villes, réduisant l'attractivité des centres. La perte d'attractivité, voire la désertification, de différents centres-villes ou bourgs, notamment les plus ruraux La transmission d'entreprises et le remplacement de chefs d'entreprises dont la pyramide des âges est élevée</p> <p>CCCE: des difficultés d'intervention au vu de la rareté du foncier, des difficultés à trouver des porteurs de projet et des différences de pouvoir d'achat entre le littoral et le rétro-littoral SMA: les contraintes opposées au changement de destination (création de box, de parking...)</p>

Enjeux :

- Se saisir des dispositifs proposés pour accompagner le renforcement et le développement des centres-villes et centres-bourgs, en agissant parallèlement sur l'habitat, le commerce, les équipements publics et les services ..., en veillant à renforcer la mixité fonctionnelle des villes et bourgs
- **CCBR** : Conforter l'attractivité de l'artisanat et soutenir le développement du secteur
- **SMA** : Mettre en œuvre le programme Action Cœur de Ville qui permet d'agir sur les différentes centralités de quartier de Saint-Malo et soutenir le développement de Maison France Services et de tiers lieux dans les centres-villes et bourgs ; faciliter les changements de destination d'anciens locaux commerciaux en vue de soutenir les initiatives de renouvellement urbain et de création de logements dans les centres

3. Mobilité

Offre collective

<p>Atouts</p> <p>Un réseau d'infrastructures de déplacement de qualité (voies rapides, ligne ferroviaire Rennes / Saint-Malo) desservant les principaux pôles de l'armature urbaine territoriale.</p> <p>Une offre en transport collectif structurée à l'échelle intercommunale, autour de la ville-centre.</p> <p>Des équipements de déplacement permettant des connexions à l'international (port et aéroport)</p> <p>Des collectivités locales mobilisées (offres, expérimentations, schémas, sensibilisation...)</p> <p>Plusieurs initiatives locales relatives à la mobilité hydrogène</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une diffusion et une distance croissante des lieux de résidence par rapport à l'emploi, augmentant et complexifiant les besoins de déplacements.</p> <p>Une connexion à renforcer entre le développement de l'habitat et l'organisation des transports collectifs (valorisation de la proximité des gares et des secteurs desservis en TC...)</p> <p>Un usage de l'automobile, et de l'autosolisme en particulier, ancré dans les habitudes locales, et favorisé par le niveau de confort des infrastructures de transport et de stationnement, hors période estivales.</p> <p>CCCE et SMA : des difficultés de circulation Est/Ouest (barrage de la Rance, pont Châteaubriant...) au sein d'un ensemble de polarités urbaines littorales.</p> <p>CCBR : une saturation du réseau de transport en direction de Rennes Métropole (routier, ferroviaire) ; Un transport ferroviaire inadapté à l'embarquement du vélo pour la poursuite des trajets à destination ; L'insuffisance d'infrastructures dédiées au vélo</p>
<p>Opportunités</p> <p>La prise de compétences mobilité par les Communautés de communes du pays</p> <p>Le développement d'outils multimodaux (aires d'échange, Korriogo, Breizhgo)</p> <p>Des principes d'organisation des TC partagés entre les 4 EPCI via le SCoT, à approfondir dans le cadre des différentes études de mobilités en cours, à l'échelle de la destination touristique, et des 4 EPCI du pays</p>	<p>Menaces</p> <p>Une saturation du réseau routier, notamment sur le littoral, et plus particulièrement l'été</p> <p>Une offre de transport ferroviaire Nord-Sud favorisant la desserte de Rennes</p> <p>Des déplacements de plus en plus complexes (diversité, longueur, régularité...)</p> <p>L'augmentation des risques (qualité de vie, qualité de l'air, pollutions, accidents...)</p> <p>Le renforcement des usages individuels du fait de la crise sanitaire</p> <p>La capacité d'intervention des collectivités, notamment financière</p> <p>L'inadéquation entre les périmètres de compétence (AOM) et ceux des bassins de vie / touristiques</p> <p>CCCE : le devenir de l'aéroport suite à la fermeture des dernières services commerciaux existants</p>

Mobilité durable (covoiturage, vélo, autopartage...)

<p>Atouts Un réseau d'infrastructures de déplacement de qualité (routes et voies ferrées) Une topographie et un climat plutôt propice aux pratiques alternatives, notamment le vélo La conduite régulière d'actions de sensibilisation (vélos, mobilité...)</p> <p>CCBR : l'expérimentation de services de transport partagés avec Ehop</p>	<p>Faiblesses Un nombre encore limité d'espaces dédiés et sécurisés : pistes cyclables, covoiturage, parkings vélos, bornes électriques. Un usage de l'automobile, et de l'autosolisme en particulier, ancré dans les habitudes locales Une population vieillissante, notamment sur le littoral, moins apte à l'usage des modes actifs. L'implantation régulière de services, commerces et équipements en périphérie des centres</p> <p>CCCE : la coupure du territoire par différentes routes départementales à fort trafic</p>
<p>Opportunités L'existence ou la réalisation de schémas d'organisation du covoiturage et cyclables La prise de compétences mobilité par les Communautés de communes du pays De nouvelles expérimentations ou services (covoiturage de proximité, pass mobilité...) La priorité donnée par les pouvoirs publics, d'un point de vue réglementaire ou financier Le développement de l'intermodalité et du vélo à assistance électrique</p> <p>CCBR : le développement de l'auto-stop organisé</p>	<p>Menaces Le renforcement des usages individuels, à l'issue de la crise sanitaire, qui peut également s'exprimer en opportunité au profit des modes doux Les capacités d'intervention des collectivités locales, notamment financières La concentration de l'emploi autour d'un nombre de sites toujours plus limité</p>

Enjeux :

- Renforcer et adapter l'offre existante de transport collectif et de mobilité durable (pistes cyclables), en vue de proposer des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture
- Poursuivre et accroître les actions de sensibilisation auprès des différents usagers (habitants, salariés, touristes...) afin d'impulser et d'accompagner l'évolution des pratiques
- Opérer des choix d'aménagement du territoire et définir des projets urbains qui permettent de contenir l'usage de la voiture, en favorisant les usages alternatifs : développement plus accentué des polarités, bien desservies, densification autour des gares et de l'organisation des transports collectifs, localisation des emplois/services, formes urbaines, étude des dessertes hors voiture
- **CCCE** :
 - o Mettre en place un cadencement entre le pôle intermodal de La Richardais et St-Malo
 - o Rechercher, soutenir et développer de nouvelles activités en vue d'assurer la pérennité de l'aéroport de Dinard / Pleurtuit
- **CCBR** :
 - o Sensibiliser et promouvoir l'usage du vélo, y compris dans les usages du quotidien (pratique pendulaire), et notamment vers les zones d'activités
 - o Développer les infrastructures favorisant la pratique sécurisée du vélo
 - o Soutenir les nouvelles initiatives de transport mutualisé (auto-stop organisé)
- **SMA** :
 - o Finaliser l'adaptation des grandes infrastructures existantes : doublement du pont châteaubriant, franchissement du barrage de la Rance en vélo
 - o Assurer le portage infrastructures de mobilité pour favoriser le report modal

4. Alimentation durable

<p>Atouts</p> <p>L'engagement de démarches de type Projet Alimentaire Territorial sur plusieurs EPCI</p> <p>Des potentiels de production locaux à même de proposer une offre alimentaire globale</p> <p>Des acteurs locaux engagés (producteurs, collectivités, intermédiaires...)</p> <p>Un marché qui existe, déterminé par l'engouement des consommateurs locaux (renforcé par les effets de la crise sanitaire) mais également par le potentiel spécifique lié à la fréquentation touristique.</p> <p>SMA : Le développement de démarches et projets innovants : projet star'terre (couveuse d'entreprises) ; une convention avec Terres de Saint-Malo</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des difficultés d'accès au foncier pour certains porteurs de projet</p> <p>L'artificialisation des terres agricoles autour des centres-villes et centres-bourgs</p> <p>Le développement urbain et ses effets connexes (prélèvement foncier, déprise agricole, concurrence d'usages, urbanisation diffuse ...)</p> <p>CCCE : la faiblesse des productions locales, à comparer aux consommations importantes du territoire</p> <p>CCBR : une activité principalement concentrée sur la production et pas sur la transformation ou la vente directe</p> <p>SMA : Le manque de structuration d'une filière d'approvisionnement local / l'absence d'outils (logistiques, légumeries...)</p>
<p>Opportunités</p> <p>Des potentiels de développement importants, au vu du bassin de consommation</p> <p>Les diverses obligations réglementaires (Loi EGALIM et restauration scolaire notamment)</p> <p>La croissance de la demande en produits locaux de qualité et l'existence de labels de qualité</p> <p>Une envie de changement d'un certain nombre de jeunes agriculteurs (permaculture)</p> <p>SMA : des potentiels de développement important, au vu du bassin de consommation et de la dynamique touristique (via le secteur de la restauration) et via l'émergence de nouveaux projets de type « halles gourmandes »</p>	<p>Menaces</p> <p>La raréfaction et/ou la pollution des ressources (foncier, sols, eau, biodiversité...) qui peuvent s'accroître dans le cadre du réchauffement climatique</p> <p>Les difficultés d'adaptation de la production : attractivité métier, accès foncier, rémunération</p> <p>Le manque ou l'absence d'outils / d'approches globales (logistiques, légumeries...)</p> <p>La concentration agricole autour d'organisations ou structures en nombre plus limité</p> <p>SMA : Des problématiques d'accès au foncier : concentration du foncier agricole, concurrence d'usages (chevaux), spéculation foncière</p>

Enjeux :

- Préserver et stabiliser les potentiels de production agricole à proximité des villes et bourg et lutter contre les concurrences d'usage.
- Engager, finaliser et/ou mettre en œuvre les Projets Alimentaire Territoriaux, en vue d'accroître la part d'approvisionnement local, notamment en restauration collective
- Accompagner et soutenir les producteurs, dans le développement de filières agricoles et marines locales de qualité, porteuses de valeur ajoutée
- **CCCE** :
 - o Développer des coopérations avec les territoires voisins (Dinan agglomération et Saint-Malo agglomération) au vu du déséquilibre entre les potentiels de production et de consommation
 - o Favoriser l'installation d'agriculteurs en accompagnant des nouveaux modes de production (permaculture), en lien avec le comité local de Terres de Liens commun avec Dinan.
- **CCBR** : Accompagner la structuration de filières de proximité et aux circuits courts pour promouvoir la consommation locale
- **SMA** : Mettre en œuvre le PAT, développer des partenariats et inciter à la diversification des activités agricoles

5. Sobriété foncière

Traitement des friches et des terrains pollués

<p>Atouts Un potentiel (pressenti) d'espaces disponibles pour de nouveaux développements Sur le littoral, un contexte de marché plutôt favorable permettant de couvrir une partie des surcoûts de mobilisation des friches. La possibilité de portage foncier, au travers des interventions de l'EPF.</p> <p>SMA : Le développement d'outil de connaissance / suivi : étude des dents creuses dans les zones d'activités, bourse des locaux d'entreprise, atlas des friches agricoles...</p>	<p>Faiblesses Une méconnaissance des friches et terrains pollués sur le territoire ? Les coûts souvent importants liés à la démolition et à la dépollution pénalisants pour les secteurs au marché foncier moins porteur. Des conditions administratives de libération des terrains parfois longues et complexes (friches SNCF, friche polluée...).</p> <p>CCBR : Coût de reconstruction important au regard des obligations réglementaires spécifiques</p> <p>SMA : Des problématiques complexes autour d'anciennes décharges</p>
<p>Opportunités De nouvelles obligations d'étude, de prise en compte et de mobilisation (Lois, SRADDET...) Des professionnels de plus en plus compétents (bureau d'études, entreprises de déconstruction, désamiantage, dépollution ...) sur cette dimension La mise en place de financements spécifiques : appel à projets Fonds Friches issu de France relance Des initiatives locales : caserne St-Malo, ancienne clinique ou ancien complexe sportif Combours, ancien EPHAD de Tinténiac friche Butagaz Dol</p>	<p>Menaces Le risque d'un moindre attrait des acquéreurs et habitants pour ces terrains, au regard des risques pour la santé, pourtant aujourd'hui mieux maîtrisés, mais à expliquer aux populations. Un accroissement possible des friches dans certains secteurs, notamment commerciaux qui peut également être vu comme une opportunité de renouvellement urbain.</p> <p>CCBR : l'absence de réglementation encadrant la notion d'anthropisation, mettant en péril des projets, en contradiction avec les enjeux de densification</p>

Enjeux :

- Mobiliser les potentiels locaux en favorisant la consolidation des connaissances locales : identification globale des friches et des terrains pollués, partage d'expériences...
- **SMA** : Consolider et favoriser le partage de connaissance autour des friches existantes, en vue de faciliter une nouvelle valorisation avec l'appui de l'EPF Bretagne

Lutte contre l'artificialisation des sols

<p>Atouts</p> <p>Des orientations communes ambitieuses en termes de densité urbaine (SCoT)</p> <p>Des services et outils mutualisés pour l'instruction (ADS) et le suivi (SIG) du foncier</p> <p>La réalisation de nombreux projets de renouvellement urbain dans les pôles</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Le nombre de document d'urbanisme locaux mis en compatibilité avec le SCoT</p> <p>La perte de ressources (foncier, énergie...) et/ou d'attractivité (paysages)</p> <p>Les coûts importants d'acquisition, de démolition/reconstruction ou de rénovation</p> <p>Des opérations plus complexes nécessitant une ingénierie plus forte et des moyens publics d'intervention renforcés.</p> <p>La prédominance du modèle de logements individuels pavillonnaires</p>
<p>Opportunités</p> <p>De nouvelles obligations d'étude, de prise en compte et de mobilisation (Lois, SRADDET...)</p> <p>La labellisation Petites Villes de Demain des Communes pôles du SCoT</p> <p>Le développement de nouveaux dispositifs / outils / financement : EPF, BRS,</p> <p>L'opportunité d'opérations urbaines de plus grande qualité, porteuses d'image et de cadre de vie.</p> <p>L'élaboration en cours de 2 PLH obligatoires, qui doit permettre de structurer/consolider l'observation du foncier comme les politiques d'intervention foncière.</p> <p>Une meilleure gestion des eaux pluviales</p>	<p>Menaces</p> <p>Des mécanismes fiscaux et financiers qui favorisent l'extension urbaine</p> <p>Les craintes voire le rejet par les populations des opérations de renouvellement/densification</p> <p>L'attractivité du territoire et les dynamiques liées aux résidences secondaires, airBNB...</p> <p>L'évolution à la hausse des marchés fonciers et immobiliers, lié à une plus grande rareté du foncier ...et pouvant nécessiter de plus fortes régulations publiques</p> <p>Des risques de départ de population ne pouvant accéder au logement</p> <p>CCCE : le territoire est particulièrement concerné par les menaces précitées</p>

Enjeux :

- Adapter les documents d'urbanisme locaux, en vue d'étudier, de concevoir et de prévoir des développements urbains économes en foncier
- Accroître l'observation du foncier, la connaissance des marchés fonciers et immobilier et organiser les politiques d'intervention foncière
- Organiser/ renforcer l'ingénierie foncière comme l'ingénierie opérationnelle, notamment pour accompagner les acteurs les plus fragiles (communes rurales et péri-urbaines) et favoriser des opérations de qualité.
- Poursuivre et développer les outils et projets permettant de produire des résidences principales à prix maîtrisé
- Faciliter l'évolution des politiques et projets d'urbanisme en développant l'information, la communication, le dialogue et la concertation avec les populations locales
- **CCCE** : Optimiser le développement de Cap Emeraude qui constitue une des dernières opportunités de long terme, qu'il ne faut pas gaspiller dans un contexte de sobriété foncière.
- **SMA** : Maîtriser le développement des meublés de tourisme, à l'image de la réflexion engagée à l'échelle de Saint-Malo

6. Préservation de la biodiversité

<p>Atouts</p> <p>Un patrimoine naturel d'une très grande richesse et diversité</p> <p>La présence de nombreux milieux faunistiques et floristiques remarquables</p> <p>L'existence d'espaces protégés (Natura 2000, espaces naturels sensibles, réserves...)</p> <p>L'existence d'un référentiel partagé, à enrichir, au travers du projet TVB du SCoT.</p> <p>CCBR : l'importance des lacs et étangs ; l'intervention favorisant la préservation zones humides (aménagement de berges et sentiers pédestres et entretien des mares à Trévérien par exemple)</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des pressions assez généralisées sur les espaces et les milieux, compte tenu de l'attractivité et du dynamisme du territoire. Elles résultent de l'intensité de l'urbanisation (littoral, polarité ...) ou de sa diffusion, mais également des usages se développant sur le territoire (agriculture, tourisme, circulations ...)</p> <p>Une connaissance insuffisante de la biodiversité « non remarquable » pour mieux s'en approprier les enjeux et agir efficacement.</p> <p>Une coordination opérationnelle (projet TVB) à renforcer, pour mieux mobiliser et articuler les intervenants, et gérer la diversité des échelles</p> <p>SMA : La prise en compte de l'enjeu de préservation de la biodiversité dans les projets ; Une diversité peu connectée (TVB) et donc un appauvrissement de la biodiversité (peu qualitative) ; le stockage carbone (seulement 2% sur SMA)</p>
<p>Opportunités</p> <p>Des points d'attraits supplémentaires favorables à l'émergence et la consolidation de pratiques touristiques durables</p> <p>Un élément contribuant à toutes échelles à la qualité de vie des habitants, à la régulation des risques et nuisances, comme à la lutte contre les effets du changement climatique (stockage C).</p> <p>Deux projets de territoire visant à concilier les enjeux : PNR Rance, plan de gestion de la Baie du Mont</p> <p>Des politiques et projets de renaturation (Breizh bocage / bois, la Varde, étangs du Canal...)</p> <p>La sensibilisation et l'appropriation des enjeux de biodiversité par les habitants</p> <p>SMA : la politique des espaces naturels sensibles (Anse Duguesclin, Pointe du Grouin...); l'étude en cours sur les continuités intercommunales</p> <p>CCCE : candidature de l'EPCI pour la réalisation d'un atlas intercommunal de la biodiversité (pour faire mieux connaître)</p>	<p>Menaces</p> <p>Une vulnérabilité accrue de la biodiversité, résultant des effets du réchauffement climatique, pouvant accélérer la disparition des milieux et espèces les plus fragiles, ou favoriser des déséquilibres générateurs de nuisances ou de risques plus importants pour les populations et activités.</p> <p>SMA : la prise en compte de la trame noire (pollution lumineuse) ; l'érosion et le recul du trait de côte (ex : anse Duguesclin)</p>

Enjeux :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité, en favorisant la participation des habitants
- Préserver la biodiversité et les paysages, tant agricoles que littoraux, et les valoriser dans le cadre de pratiques touristiques durables tournées vers la nature
- Assurer la déclinaison locale et opérationnelle du projet TVB du SCoT, en poursuivant et étendant les actions engagées, visant à maintenir et renforcer les trames forestières, bocagères, humides ou aquatiques
- Favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par les habitants, en s'appuyant sur les pratiques participatives, et en étendant les actions de sensibilisation à la nature
- **CCBR :**
 - o Protéger et préserver les chemins ruraux

- Récupérer les chemins ruraux annexés
- Reconquérir et préserver les pièces d'eau et zones humides, notamment par le maintien des réserves
- Gérer l'eau et la qualité de l'eau en amont, notamment avec les agriculteurs
- **SMA :**
 - Limiter la fragmentation de l'espace et redonner de la fonctionnalité (qualité) aux milieux.
 - Avoir une réflexion systémique (globale) et pas au coup par coup

7. Réduction et valorisation des déchets / ressources

<p>Atouts</p> <p>Un bon réseau de collecte et de traitement des déchets (services, déchèterie, compacteurs...) Des périmètres d'actions à l'échelle des EPCI ou de bassin de vie élargi (ValcoBreizh, SMPRB...) Des taux locaux de production et de collecte plutôt maîtrisés</p> <p>CCBR : des exemples de pratiques favorisant la réparation (Repair cafés à Tinténiac, itinérant) Partenariat avec Eco-emballage et Envie 35 pour le traitement des matelas</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Les capacités d'enfouissement des déchets issues du BTP</p>
<p>Opportunités</p> <p>Les objectifs du plan régional de Prévention et de gestion des déchets (2020-2032) en matière de réduction de la production de tout type de déchets et l'accompagnement du tri à la source Les réflexions relatives au périmètre de compétence du SMPRB L'intérêt croissant des populations pour le recyclage et le réemploi</p> <p>CCBR : le développement du compostage</p> <p>SMA : l'intérêt pour la réduction des déchets (composteur collectifs...), ateliers de produits "faits maisons"...; AAP réguliers de type "territoire zéro déchets"</p>	<p>Menaces</p> <p>L'évolution des réglementations en matière de collecte (bio-déchets, plastiques souples, consignes...) Les incertitudes relatives aux équilibres de dépenses et de recettes, aux organisations et aux investissements à réaliser</p> <p>CCBR : la concurrence déloyale par l'obtention de fonds publics d'activités de Syndicats de traitement non-performants (Valcobreizh / SMPRB); l'augmentation des coût liés aux traitements dans les stations d'épuration en raison de la pandémie; l'interdiction d'exportation des déchets et de l'enfouissement</p> <p>SMA : le devenir de l'UTOM, pourtant récent, mais contraint dans son fonctionnement par l'évolution des normes et obligations</p>

Enjeux :

- Adapter les organisations et les outils existants en vue de s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets, de réemploi et de recyclage
- **CCCE :**
 - o Communiquer auprès des populations pour les mobiliser sur ces sujets ou offrir des réponses à ceux qui sont sensibilisés.
- **CCBR :**
 - o Valoriser les activités de collecte et de traitement vertueuses
 - o Traiter les boues d'épuration et les déchets agricoles
- **SMA**
 - o Prendre en compte les productions de déchets liés aux activités et au tourisme afin de relativiser des taux de captage très élevés par rapport au reste de la Bretagne
 - o Travailler sur la réduction des déchets à la source.
 - o Avoir une vision globale des flux (PLPDMA)
 - o Préserver les capacités de production de l'UTOM, au vu de l'importance du compost pour les terres cultivées

8. Eau et assainissement, GEMAPI

<p>Atouts</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une mauvaise qualité des cours d'eau au regard normes européennes, à rapprocher de l'existence de</p>
----------------------	---

<p>Des masses d'eau littorales de qualité, support de nombreuses activités locales (baignade, thalasso, conchyliculture ...)</p> <p>La couverture intégrale du territoire par 4 SAGE, Schémas d'Aménagement et Gestion de l'Eau Une compétence SPANC, voire eau et assainissement, exercée à l'échelle des EPCI</p> <p>La sécurité liée à l'interconnexion des réseaux de distribution</p>	<p>pollutions des eaux souterraines, de surface et littorales (qualité de l'eau)</p> <p>Des réseaux de distribution (EP), de collecte et/ou des systèmes d'assainissement de performance variables, à mettre à niveau au regard des rythmes de développement urbain, de l'évolution des normes, et de la capacité d'accueil des milieux</p> <p>Une dépendance du territoire au regard des quantités d'eaux produites / consommées</p>
<p>Opportunités</p> <p>La prise de compétence eau et assainissement par les EPCI</p> <p>La démarche InterSAGE conduite en Baie du Mont-Saint-Michel</p> <p>Les priorités affichées au niveau national ou régional (France relance, SRADDET, pacte...)</p> <p>La réalisation de schéma d'eaux pluviales permettant d'imaginer de nouveaux usages</p>	<p>Menaces</p> <p>Les effets potentiels du réchauffement climatique entraînant une raréfaction de la ressource en eau et une dégradation des milieux aquatiques.</p> <p>La croissance des besoins et des rejets au regard de l'attractivité du territoire</p> <p>Les risques encourus par les activités dépendantes de la qualité de l'eau (baignade, conchyliculture, thalasso...) et sur l'approvisionnement en eau potable des populations comme des activités économiques.</p> <p>Les risques et pressions accrus sur la biodiversité, via notamment une dégradation des milieux aquatiques</p> <p>Les blocages des autorisations d'urbanisme liés à la non-conformité des systèmes d'assainissement</p> <p>L'impact réchauffement climatique (événements pluvieux, risques submersion / inondations)</p> <p>CCCE et SMA : la sédimentation de la Rance et de la Baie du Mont-Saint-Michel et ses conséquences multiples sur les activités locales</p> <p>CCPDBMSM et SMA : les risques de submersion marine et les coûts importants d'entretien du système d'endiguement</p>

Enjeux :

- Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau (ressource et milieux) en vue, notamment, de permettre la poursuite des activités liées et de préserver la biodiversité ;
- Poursuivre les actions pour sécuriser les approvisionnements en eau potable, extérieurs du territoire ;
- Engager et/ou développer les démarches de sensibilisation et d'incitation à l'économie de la ressource auprès des différents publics : habitants, entreprises, collectivités
- Engager et/ou développer les démarches de sensibilisation à la gestion des systèmes d'assainissement auprès des différents publics : habitants, touristes, entreprises, exploitants agricoles, collectivités...
- **CCBR** :
 - o Récupérer les eaux pluviales
 - o Surveiller et entretenir les réseaux
 - o Coopérer entre les territoires pour favoriser l'interconnexion des systèmes d'approvisionnement (Rennes, Dinan)
- **SMA** :
 - o Intégrer la gestion de l'eau dans l'intégralité des réflexions (entreprises accueillies, règlements pour la construction de piscines individuelles, perméabilisation des sols...)
 - o Poursuivre les études, expérimentations et programmes en cours en vue d'assurer une gestion durable des risques liés à l'envasement et/ou aux submersions

Le développement économique

9. Economie

<p>Atouts</p> <p>Une économie reposant sur plusieurs piliers : tourisme, industrie, mer-littoral, commerces</p> <p>Une bonne dynamique économique avec une augmentation du tissu d'entreprises, de l'emploi, et un bon niveau création emplois (données supérieurs moyenne I-et-V)</p> <p>Une bonne dynamique d'innovation et recherche : French Tech/POOOL/territoires d'industries</p> <p>La présence d'acteurs engagés (déploiement, innovation, recherche / action, numérique, ...)</p> <p>Un contexte d'attractivité économique : services, cadre de vie, desserte...</p> <p>Des écosystèmes d'entreprises résilients avec des entreprises leader (Roullier, DeltaDore, Biomérieux ...) et un tissu de petites entreprises</p> <p>Un poids important de l'ESS en nombre d'emplois et filières (hors CCBR)</p> <p>Un autre équilibre de développement à trouver entre les métropoles et le reste des territoires, Suite à la crise sanitaire</p> <p>L'intégration des enjeux de transitions écologiques aux activités économiques du territoire vue comme facteur d'attractivité et d'image pour ses activités, les produits, prestations et emplois en résultant.</p> <p>De nouveaux gisements d'activités et d'emplois au travers du développement des éco-activités, des EnR, agriculture de proximité.</p> <p>CCBR : une vitalité de l'artisanat</p>	<p>Faiblesses</p> <p>La surreprésentation des filières présentant une vulnérabilité forte à la crise sanitaire (tourisme, commerce, événementiel, loisirs...) mais aussi à des déséquilibres internes au territoire (concurrence exacerbée sur le secteur du commerce, impacts AirBNB sur le secteur de l'hôtellerie, disponibilité d'une main d'œuvre de plus en plus éloignée du bassin d'emploi, qualification de la main d'œuvre...)</p> <p>Une offre d'accueil foncier et immobilier inexistante ou non adaptée aux projets d'entreprises, CCCE/SMA/BR méconnaissance de l'offre privée sur les locaux vacants. CCDBMSM</p> <p>Une fracture numérique (territoires peu desservis et/ou difficultés d'usage) pour les petites entreprises.</p> <p>Des activités et/ou des acteurs parfois isolés / très localisés agissant au sein de systèmes peu intégrés.</p> <p>Un manque de filière structurante et de pôle d'excellence permettant une relance économique rapide</p> <p>CCBR : des difficultés d'accès au numérique, notamment pour les artisans</p> <p>CCCE/ SMA : l'absence de logements pour les nouveaux actifs, notamment saisonniers</p>
<p>Opportunités</p> <p>De possibles complémentarités / convergences entre activités économiques</p> <p>L'attractivité du territoire (cadre de vie, espaces d'accueil...)</p> <p>Une bonne dynamique d'innovation et recherche et dispositifs d'aide à l'investissement du Plan de Relance : French Tech/POOOL/territoires d'industries</p> <p>Un maillage fin du territoire en zones et espaces d'accueil d'activités</p> <p>Le développement des emplois dans le secteur ESS</p> <p>Des AAP pour l'économie circulaire/écologie industriel (en lien avec la réduction des déchets à la source).</p> <p>Le développement et renforcement de tiers lieux : Pépinières, Espaces entreprises, espaces de coworking, Fablab etc...</p>	<p>Menaces</p> <p>La fragilité sectorielle de domaines d'activités entreprises bousculés par la crise (aéronautique, transport maritime, automobile...)</p> <p>Des difficultés de recrutement d'une main d'œuvre qualifiée (intérêt métier, formation, mobilité, attractivité...)</p> <p>Un blocage des capacités de développement futures au regard des obligations de sobriété foncière</p> <p>La dégradation des trésoreries et des niveaux d'endettement des entreprises des territoires</p> <p>CCCE/ SMA : une problématique de transmission / reprise au vu de la pyramide des âges des dirigeants</p>

Enjeux :

- Accompagner les entreprises tout au long de leur vie (création, développement, implantation, investissement, recrutement, rebond, attractivité, compétitivité, recherche...) et ce, dans un contexte institutionnel complexe et en évolution et tenant compte, des enjeux de la transition écologique, et

- favoriser le développement des nouvelles activités en lien direct avec les transitions (Eco-activités, EnR, circuits courts, ...)
- Simplifier et coordonner l'accès aux dispositifs et aux interlocuteurs dédiés aux entreprises
 - Faciliter la transmission des entreprises
 - Proposer une offre d'accueil adaptée aux parcours d'entreprises (domaine d'activité, effectif, location/achat, foncier/immobilier, tiers lieux...) au vu des objectifs de sobriété foncière inscrits au SCOT
 - Bâtir une stratégie d'attractivité économique
 - **CCCE / SMA** : Faciliter la transmission des entreprises

10. Industrie

<p>Atouts Un secteur fortement employeur : Part des emplois liés à l'industrie supérieur à ceux de la moyenne départementale (CCBR) Un secteur historiquement présent avec un développement équilibré entre des structures de tailles différentes (CCBR)</p> <p>CCCE : la présence d'un équipement aéroportuaire spécifique, à l'origine d'activités industrielles générant plus de 1000 emplois directs ou indirects</p>	<p>Faiblesses Des difficultés de recrutement avec une absence d'offre de formation sur certains types de poste. Des difficultés de diversification de la production pour certaines filières (plasturgie, métallurgie, automobile...) Un blocage de projets par manque de foncier</p>
<p>Opportunités Le plan de relocalisation industriel de l'Etat (sites clés en main, territoires d'industries...) L'existence de dispositifs de financement Plan de Relance (Décarbonation, AAP Territoire, Résilience, Orplast...)</p>	<p>Menaces Des capacités d'investissements sur de nouveaux outils de productions Une fragilité des chaînes logistiques et une dépendance liée à un approvisionnement mondialisé</p>

Enjeux :

- Soutenir le développement des différentes filières industrielles et simplifier l'accès aux dispositifs et aux interlocuteurs dédiés aux entreprises industrielles pour :
 - o Leur transition écologique et leur décarbonation
 - o Leur transition numérique
 - o Le renforcement de leurs capacités d'innovation
 - o Le développement de leur compétitivité
 - o Leurs recrutements (cf. emploi/formation)
- Proposer une offre d'accueil adaptée aux parcours d'entreprises industrielles au vu des objectifs de sobriété foncière inscrits au SCoT
- Conforter l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets (ex : marque de territoire, sites et bâtiments clefs en main, marque de territoire, club ambassadeurs, ...)
- **CCBR :**
 - o Développer une offre de service de coordination auprès des entreprises du territoire
 - o Accompagner les initiatives de mutualisations de moyens et de connaissances inter-entreprises
 - o Proposer la restructuration de sites industriels,
 - o Proposer l'aménagement d'une offre spécifique foncière et/ou immobilière (Sites clés en main)
 - o Accroître l'attractivité du territoire en déployant un plan de marketing territorial

11. Tourisme

<p>Atouts</p> <p>Un territoire composé de richesses patrimoniales de portée internationale, nationale et locale (Mt St Michel / Saint-Malo / Cancale / Dinard / Combourg ; patrimoine rural ; châteaux ; petites cités de caractère / Villes d'art et d'histoire ; canal d'Ille-et-Rance / PI / PR...)</p> <p>Une grande diversité de paysages : mer et littoral, bocage, forêts, Rance, plans d'eau</p> <p>Des richesses gastronomiques : grands chefs, spécialités (huîtres, moules, galettes, ...)</p> <p>Une SPL qui permet d'avoir une vision touristique globale à l'échelle du pays</p> <p>Un découpage de la Région Bretagne en destinations permettant d'avoir des actions touristiques à une échelle élargie</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Les contraintes posées par le Brexit</p> <p>Des modes de déplacement encore très axés sur la voiture individuelle, provoquant des engorgements en période estivale (barrage de la Rance, ville de Saint-Malo...)</p> <p>Un manque de visibilité et de coordination dans les transports collectifs pour accéder et se déplacer sur le territoire</p> <p>Des espaces d'accueil pour les camping-cars à développer et organiser</p> <p>Une quasi-absence de services vélos (bornes de recharges et de réparation, location...)</p> <p>Une crise sanitaire occasionnant des difficultés pour les entreprises du secteur, tant en ce qui concerne le tourisme d'affaires, l'évènementiel que le tourisme de groupes, le tourisme international</p>
<p>Opportunités</p> <p>La Destination St-Malo / Baie du Mont-St-Michel, Traversée Moderne d'un Vieux Pays</p> <p>Un tourisme vert qui tend à se développer depuis la crise sanitaire (randonnées, cyclotourisme, nautisme, tourisme fluvial...)</p> <p>Des services pour le tourisme à vélo à développer (accueil vélo, bornes de recharge, de réparation, location de vélo, aires de bivouac...)</p> <p>L'essor du tourisme en camping-cars</p>	<p>Menaces</p> <p>Le risque de disparition d'une part significative du tissu économique lié au tourisme</p> <p>Des difficultés de recrutement en période estivale</p> <p>Des problèmes de logements pour les travailleurs saisonniers</p> <p>Une fragilité du territoire en alimentation en eau potable accentuée par l'afflux de touristes en période estivale</p> <p>Des qualités d'eaux de surface médiocres ou mauvaises pouvant avoir des répercussions sur la qualité des eaux littorales</p>

Enjeux :

- Assurer la préservation et la valorisation des qualités et des attraits du patrimoine architectural et paysager du territoire
- Promouvoir et organiser l'accueil et le développement du tourisme éco-responsable
- Accompagner les initiatives des professionnels dans leurs projets d'accueil du tourisme vert
- Accélérer la transition énergétique des professionnels du tourisme
- Faciliter le parcours du cyclotouriste ou du randonneur : hébergement, services, mobilités...
- Développer le tourisme fluvial et les services liés
- Reconquérir la qualité des eaux de surface
- Assurer l'hébergement des travailleurs saisonniers
- Retrouver la capacité d'accueil d'avant crise et le niveau de fréquentation d'avant crise.
- **CCBR :**
 - o Préserver et valoriser le patrimoine rural et architectural (église, calvaire, etc.)
 - o Développer le tourisme fluvial et le tourisme vert
 - o Travailler la visibilité et l'accueil du tourisme vert : vélo, rando, bateau
 - o Sécuriser les parcours de cyclotouristes
 - o Assurer de façon exemplaire l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée – valorisation des atouts

12. Commerce et artisanat

<p>Atouts</p> <p>Un beau tissu commercial en bonne santé et porté par le tourisme La valorisation de certains commerçants pendant la crise sanitaire (consommation locale) Les engagements pris par les 4 EPCI et la Région en faveur du secteur (Pass Commerce, Pass numérique...) Les actions fortes des communes sur du portage immobilier de cellules commerciales en contre-bourg Un engagement fort des petites Communes sur la thématique du dernier commerce</p> <p>CCBR : un secteur de l'artisanat fortement employeur : Part des emplois liés à la construction supérieur à ceux de la moyenne départementale ;</p> <p>CCBR/ SMA : un secteur de l'artisanat en croissance forte que ce soit en taux de création d'entreprises ou d'emplois</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une dynamique à la baisse du nombre de petits commerces. Des conditions de travail (pénibilité, salaires, horaires...) pas toujours attractives Une remise en cause du modèle des petits commerces qui doit trouver sa place entre le e-commerce et les surfaces commerciales La faible préparation ou équipement en outils numériques La présence d'une vacance commerciale dans certains secteurs du territoire</p> <p>Et à l'inverse, des difficultés de protection des cellules commerciales (rétention immobilière, transformation en logement...) Un blocage de projets de développement par manque d'offre foncière ou immobilière Le risque sur certains centres d'une trop forte spécialisation des commerces en lien avec la fréquentation touristique</p> <p>CCBR : Des difficultés de recrutement dans l'artisanat avec une absence d'offre de formation sur certains types de poste ; Difficulté d'accompagnement à la diversification et prospection clientèle</p> <p>CCBR/ SMA : l'apparition de métiers en tension dans le domaine du bâtiment</p>
<p>Opportunités</p> <p>Un développement de l'offre valorisant les producteurs et les artisans locaux Un marché de la construction particulièrement dynamique Une démarche commune des 4 EPCI avec la fédération du commerce autour d'un projet de marketplace mutualisée L'existence de dispositif d'accompagnement des centralités Action Cœur de Ville et Petites Ville de Demain. / Un cadre de projets structuré en faveur de la revitalisation des centralités (ACV, PVD(s)) valorisant l'armature urbaine territoriale du SCoT La possibilité de nouvelles activités en lien avec les transitions écologiques et énergétiques.</p>	<p>Menaces</p> <p>La présence d'une vacance commerciale dans certains secteurs du territoire Le développement du e-commerce et l'installation en périphérie de certaines activités / Une offre de commerces de périphérie importante, à réguler L'insuffisance voire la disparition du tissu commercial dans certaines petites communes Le manque d'attrait et de main d'œuvre pour nombre de métiers La vulnérabilité de la trésorerie des petits commerces face à la crise sanitaire La part importante d'entreprises individuelles de l'artisanat sans développement à la clé.</p> <p>CCBR : l'absence d'aide financière spécifique sur des interventions ultraciblées (à l'échelle d'une cellule) ne permettant pas un traitement préventif du linéaire commercial</p>

Enjeux :

- Pour le commerce
 - o Soutenir le développement du tissu commercial et simplifier l'accès aux dispositifs et aux interlocuteurs dédiés notamment

- Un soutien financier des investissements des petits commerces (travaux, équipements...)
- Un soutien financier dans leur transition numérique (Pass numérique, marketplace...)
- Proposer une offre d'accueil adaptée de cellules commerciales
- Conforter l'attractivité des centres villes et centres bourgs via
 - Des projets globaux d'aménagement de centralité
 - L'accompagnement de managers de centre-ville
 - Le soutien aux actions d'animation, de communication et d'échanges des associations commerciales
- Pour l'artisanat
 - Soutenir le développement du tissu artisanal et simplifier l'accès aux dispositifs et aux interlocuteurs dédiés notamment
 - Un soutien financier des investissements des petits artisans (matériels, équipements.)
 - Un soutien financier dans leur transition numérique (Pass numérique, marketplace...)
 - Le partage et la mutualisation des nouveaux outils numérique de production
 - Préserver et proposer une offre d'accueil adaptée au parcours des entreprises artisanales (ateliers relais, offre foncière, offre bâtie...) qui permette une implantation équilibrée sur le territoire
 - Conforter l'attractivité des centres villes et centres bourgs via Le soutien aux actions d'animation, de communication et d'échanges des associations commerciales
- **CCCE** : préserver l'attractivité des centralités en mettant en place des mesures de protection des linéaires commerciaux
- **CCBR** : Contribuer au changement de regard sur les métiers du commerce et de l'artisanat dans les parcours d'enseignement et de formation
- **SMA** : Faciliter la transmission d'entreprises avec un nombre important de départs en retraite dans les années à venir

13. Agriculture

<p>Atouts</p> <p>Un capital de production de qualité (sols, parcellaire, climat ...)</p> <p>Une diversité des productions locales (secteur moins dépendant et donc moins fragile)</p> <p>L'évolution et la diversification des activités et des modes de commercialisation (circuit court)</p> <p>Un potentiel important de production d'énergies renouvelables</p> <p>L'existence d'aides spécifiques des intercommunalités (Pass installation)</p> <p>L'aménagement d'espaces foncier à vocation agro-alimentaire</p> <p>Des filières de production performantes tournées vers l'export</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une forte diminution du nombre d'exploitations à volumes de production constants</p> <p>Certains effets de la PAC – Politique Agricole Commune -</p> <p>Des difficultés à l'embauche d'une main d'œuvre formée à accueillir également dans de bonnes conditions (logements)</p> <p>Des revenus très fluctuants (arrêt d'activités, manque d'attrait du secteur...)</p> <p>L'absence de foncier disponible pour les nouveaux installés</p> <p>Une insuffisance unité de transformation de produits agricoles</p>
<p>Opportunités</p> <p>Un rôle essentiel dans la gestion de l'espace, le stockage carbone sur le territoire, l'entretien des paysages et la valorisation des co-produits du développement urbain (boue d'épuration, compost O.M ...)</p> <p>Des potentiels de développement lié à un bassin de consommation important et attractif</p> <p>Des possibilités de diversification en lien avec le tourisme (hébergement et en services)</p> <p>Le regain d'intérêt des populations pour le local et le bien manger</p> <p>CCBR : la reconnaissance du rôle des agriculteurs dans l'entretien et la valorisation paysagère (haies...)</p>	<p>Menaces</p> <p>Les effets du développement urbain et de l'urbanisation diffuse, tant sur le capital de production (foncier) que sur les conditions de fonctionnement de l'agriculture (productivité).</p> <p>Une concurrence d'usages autour du foncier agricole (usages non professionnels, production énergie, biodiversité ...)</p> <p>La distanciation des liens entre agriculture et territoires / population</p> <p>La concentration agricole et notamment ses effets sur le parcellaire et les déplacements agricoles</p> <p>Le morcellement des parcelles dans la perspective de revente exploitation future</p> <p>Les effets du réchauffement climatique sur les potentiels agricoles locaux</p> <p>CCBR : la concurrence d'usages (chevaux) sur certains secteurs entraînant une augmentation des prix du foncier</p> <p>SMA : l'âge des exploitants agricoles et les modalités de transmission des exploitations concernées</p>

Enjeux :

- Soutenir l'adaptation, le maintien et le développement des activités agricoles et de l'industrie agroalimentaire, afin d'assurer la préservation et la diversité des savoir-faire, terres et paysages agricoles locaux
- Maintenir et consolider les liens entre agriculture et territoire, en soutenant les initiatives et projets agricoles en rapport avec le développement d'une agriculture de proximité (circuits courts ...) et valorisant les services apportés par l'agriculture à la préservation de la biodiversité et à l'entretien des paysages.
- **CCCE** : maintenir une dynamique agricole locale en soutenant l'installation de nouveaux producteurs en circuits courts, mettant en œuvre la démarche PAAT (diagnostic / 29 actions) et en valorisant le rôle des agriculteurs
- **CCBR** : Valoriser et sensibiliser au rôle des agriculteurs dans l'entretien et la valorisation paysagère (haies...) ; Sensibiliser les nouveaux arrivants à la vie en zone rurale

- **SMA** : engager et mettre en œuvre un PAT et poursuivre le travail sur la reconquête des friches agricoles

14. Mer, pêche et aquaculture

<p>Atouts</p> <p>Des productions locales importantes au sein d'une filière très organisée</p> <p>La présence d'établissements d'enseignement et de recherche (ENSM, lycée maritime, CRESCO)</p> <p>Un patrimoine naturel et une biodiversité remarquable (classements ou inventaires)</p> <p>Des actions en faveur d'une approche globale de la mer et du littoral (GIZC, DLAL FEAMP)</p> <p>L'existence d'activités portuaires dédiées</p> <p>CCDBMSM : l'engagement de la mytiliculture dans des démarches environnementales (valorisation des sous-produits (moules sous taille), qualité de l'eau...)</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une filière ostréicole impactée par les mortalités et filière huître plate en très mauvaise situation</p> <p>La méconnaissance des impacts des activités de plaisances et de loisir sur la qualité des milieux</p> <p>Brexit</p>
<p>Opportunités</p> <p>Des collaborations avec la filière agricole autour de problématiques communes</p> <p>La prise en compte des sources de pollutions en provenance de la terre</p> <p>Des rapprochements entre la recherche et la profession autour de la gestion des ressources</p> <p>La valorisation de nouvelles espèces, au départ invasives (palourde japonaise, crépidule) et transformation de productions locales</p> <p>L'offre d'accueil pour projets/activités nécessitant eau de mer</p> <p>CCCE : Projet de festival mer-littoral à Dinard/Saint-Lunaire.</p>	<p>Menaces</p> <p>Les conséquences et difficultés liées au Brexit (zones de pêche, marchés, procédures...)</p> <p>Une concurrence d'usages avec certaines activités liées au tourisme</p> <p>Des difficultés de recrutement et de reprise des entreprises du secteur lors de départ en retraite</p> <p>Les conséquences liées au réchauffement climatique (évolution des espèces présentes)</p> <p>L'envasement de la Rance (vu pour les autres secteurs d'activité).</p>

Enjeux :

- Augmenter la performance économique, environnementale et sanitaire des filières pêche et aquaculture, afin d'assurer leur développement durable sur le territoire
- Soutenir les projets de transformation à vocation d'insertion autour de productions locales (crabe, coquille)
- Profiter du prochain programme FEAMPA pour développer l'économie bleue (chantier naval, tourisme lié à la mer, activité de production...)
- **CCBR** : améliorer la connaissance collective des enjeux autour de l'eau : interconnexion et reconnaissance des actions de toutes les parties prenantes (rôle des zones amont, gestion des zones humides en amont)
- **SMA** : maintenir et améliorer l'offre locale d'enseignement en menant à terme le projet de reconstruction de l'ENSM à Paramé

15. Emploi et formation

<p>Atouts</p> <p>La présence sur le territoire d'une pluralité d'établissements de formation sur le territoire (formation initiale, formation professionnelle dans des secteurs porteurs, formation supérieure, Solacroup)</p> <p>Les actions du schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche de SMA</p> <p>Des réflexions en cours ou à venir relatives aux métiers en tension sur le territoire</p> <p>La présence sur le territoire d'une pluralité d'acteurs de l'emploi et du recrutement (Pôle Emploi, PAE, Groupement d'employeurs)</p> <p>La présence d'une pluralité d'acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (MFS, Mission Locale, CAP, associations...)</p> <p>La coordination des actions EPCI avec un calendrier des forums de l'emploi.</p> <p>La présence d'une offre de formation longue complète dans l'agglomération rennaise</p> <p>CCBR : la présence d'établissements de formation professionnelle dans des secteurs porteurs (Lycée Bel-Air/transport, Lycée Abbé Pierre/services à la personne et petite enfance, CPSA/environnement-agriculture)</p> <p>SMA : l'initiative d'attractivité de type « 1 job pour mon conjoint » SMA</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des populations</p> <p>Un niveau de qualification inférieur à la moyenne régionale, ne correspondant pas aux attentes des employeurs</p> <p>L'influence importante de l'agglomération rennaise sur l'offre de formations longues</p> <p>Le caractère saisonnier et parfois peu qualifié de nombreux emplois liés à l'agriculture et au tourisme</p> <p>Le départ des jeunes qualifiés et le maintien des jeunes à faible niveau de qualification</p> <p>La méconnaissance des dispositifs de formation, d'accompagnement ou de financement à la formation par les employeurs</p> <p>Les difficultés des conditions des offres d'emploi (caractère saisonnier pour le tourisme, l'agriculture, la mytiliculture, horaires décalés, industrie etc...)</p> <p>Les difficultés liées au logement et à la mobilité quotidienne</p> <p>SMA : l'augmentation de la part des chômeurs de longue durée</p>
<p>Opportunités</p> <p>Un secteur d'activité autour du bâtiment plutôt dynamique (secteur à forte employabilité)</p> <p>Des secteurs en forte demande de main d'œuvre (services à la personne, industrie, restauration, construction, agriculture, pêche...)</p> <p>Le développement des emplois dans le secteur ESS Industries, métiers des services à la personne</p> <p>L'existence de dispositifs de soutien : Territoires d'industrie, plans régionaux de formation, CTEF</p> <p>La présence de relais de proximité auprès des demandeurs d'emplois (MFS, PAE)</p> <p>Le développement de démarche prospective de GPEC</p>	<p>Menaces</p> <p>La précarisation, voir l'isolement de certaines populations locales avec une part de population très éloignée de l'emploi qui continue à se fragiliser</p> <p>Les métiers en tension (services à la population, industrie, restauration)</p> <p>La difficulté de retour vers l'emploi et difficulté d'insertion dans l'emploi pour les jeunes sans qualifications</p> <p>Le report des embauches pour les employeurs sans visibilité de réouverture ou de rebond après la crise sanitaire</p> <p>Et à l'inverse</p> <p>Des difficultés de recrutement pour les employeurs dans des délais très serrés avant la réouverture (exemple restauration)</p>

Enjeux :

- Coordonner l'accès aux dispositifs et aux interlocuteurs dédiés aux employeurs pour leurs besoins en main d'œuvre
- Proposer des temps forts dédiés au recrutement et à l'emploi (Forums de l'emploi) dans une logique de coordination entre les 4 EPCI
- Encourager les projets de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, en vue d'anticiper les besoins et de faciliter les recrutements sur les métiers en tension

- Consolider le réseau des acteurs locaux de la formation, afin de favoriser le développement de l'enseignement supérieur (formations, offre de logements, services...) mais également la mobilité et l'innovation dans les pratiques de formation (campus numérique par exemple)
- Accompagner les initiatives de sensibilisation et de valorisation des métiers (visites scolaires, portes ouvertes d'entreprises etc...) et toutes démarches d'adaptation des qualifications aux besoins des employeurs, notamment sur les métiers manuels
- Améliorer les services connexes à l'emploi en vue de faciliter les besoins locaux de main d'œuvre de certains secteurs d'activité comme le tourisme ou la santé (garde atypique, offre de mobilité, logement saisonnier...)
- Poursuivre la diversification et la consolidation de l'offre locale de formations afin de répondre aux besoins croissants de formation de proximité exprimés par les populations

- **CCCE** : Consolider la dynamique existant en développant un forum de la formation, adossé à celui de l'emploi, en collaboration avec les collèges et lycée du territoire

- **CCBR** : Valoriser les métiers, notamment des services à la personne

- **SMA** : Structurer le pôle Campus

16. Economie circulaire

<p>Atouts Des projets en cours de recyclerie existants en différents points du territoire Des initiatives locales et souvent citoyennes : Repair café, Fab LAB, SEL Pôle structuration ESS Horizons Solidaires permettant l'émergence de projets</p> <p>CCBR Actions conduites par Valcobreizh de la collecte au traitement, y compris les différents partenariats engagés sur le réemploi et le recyclage</p>	<p>Faiblesses Un concept et des filières peu présentes et peu lisibles sur le territoire L'intérêt limité d'une partie de la population pour cette économie Capacité financière des structures de l'ESS en création</p>
<p>Opportunités Une optimisation possible de nombreuses ressources locales Un gisement potentiel d'emplois locaux non délocalisables</p> <p>CCCE: projet de mise en place d'une brigade recyclerie</p>	<p>Menaces L'absence de dispositifs réglementaires ou financiers incitatifs</p>

Enjeux :

- Eviter la production de déchets et la consommation de ressources, en accompagnant l'émergence de filières du réemploi porteuses de création d'emploi.

La cohésion territoriale

17. *Equilibre territorial et accès aux services publics*

<p>Atouts La présence d'un panel de services diversifié sur chacune des Communautés Une grande diversité d'activités et de structures associatives La définition d'une armature territoriale partagée porteuse d'équilibre (SCoT)</p>	<p>Faiblesses Une diminution des services sur certains territoires, notamment à l'Est L'insuffisance d'hébergements / de logements adaptés sur certains secteurs L'isolement de certaines Communes en l'absence d'offre de services de mobilité La pénibilité et faible reconnaissance (sociale, salariale) des métiers d'aide à la personne</p> <p>CCBR : une très forte demande autour des aides à la personne/services à domicile par rapport à l'offre ;</p>
<p>Opportunités L'existence d'équipement ou de projet de type maisons de services publics La création de Communes nouvelles permettant d'optimiser l'organisation des services locaux L'organisation supra communale de services et d'équipements, notamment autour de polarités</p>	<p>Menaces La perte d'attractivité des secteurs dépourvus des services de base La croissance des besoins liée à une hausse de population et au vieillissement de la population L'isolement et l'exclusion sociale, sanitaire et professionnelle de certaines populations, à l'échelle d'un quartier, d'une Commune voire d'un territoire</p>

Enjeux :

- Maintenir l'attractivité de l'ensemble du territoire du pays, en soutenant les initiatives confortant un accès équitable et cohérent des populations locales aux différents services
- Poursuivre les efforts de production de logements adaptés, dans une approche de mixité et de diversité, pour accompagner la croissance et le vieillissement attendus de la population
- **CCCE**
 - o Mener une politique de l'habitat sous l'angle de la contrainte, en vue de maintenir une offre de logement abordables, sur un marché immobilier en très forte tension
 - o Assurer une réorganisation des services publics, en lien avec le SCoT, tout en étant vigilant quant aux tendances de disparition / regroupement de France services.
- **CCBR** :
 - o Développer une Maison de Services Publics et/ou d'une offre itinérante à l'échelle du bassin communautaire
 - o Soutenir le déploiement des services à domicile de toutes initiatives (associatives, publiques...)
 - o Valoriser les métiers pour favoriser l'attractivité des emplois d'aide à la personne
- **SMA** : Soutenir le développement de Maison France Services et de tiers lieux dans les centres-villes et bourgs

18. Education, petite enfance, jeunesse

<p>Atouts</p> <p>Une offre d'accueil de la petite enfance importante et en croissance</p> <p>Une offre d'enseignement complète, diversifiée et dynamique</p> <p>De nombreux services en faveur de la jeunesse (ALSH-CLSH, PIJ-BIJ, PAEJ...)</p> <p>CCBR: l'existence de dispositifs valorisant l'engagement des jeunes (argent de poche, sacs à dos)</p> <p>Les interventions de différentes structures sur des champs divers (association Familles Rurales, FAB Lab, Maisons de l'enfance et des jeunes)</p> <p>SMA : des associations sportives et culturelles qui se mobilisent auprès des jeunes - QPV</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une répartition inégale et parfois insuffisante de l'offre d'accueil de la petite enfance</p> <p>Une forte distorsion entre capacités d'accueil et évolution des effectifs</p> <p>Un morcellement, voire un isolement, de certains services jeunesse</p> <p>L'inégalité des chances sur certains territoires / pour certaines populations : ZEP, rural, mobilité</p> <p>CCBR: l'insuffisance des structures et politiques d'accompagnement des pré-adolescents et adolescents</p>
<p>Opportunités</p> <p>Des services qui participent de l'attractivité des territoires vis-à-vis des jeunes ménages</p> <p>Un renforcement des polarités qui facilitent l'adéquation entre offre et demande</p> <p>Des démarches de mutualisation / coordination entre Communes</p> <p>La structuration d'un pôle étudiant sur le secteur de Paramé à Saint-Malo</p>	<p>Menaces</p> <p>Une perte d'attractivité de certains quartiers, Communes ou territoires, dont les services sont insuffisants</p> <p>Une possible croissance des besoins liée à la croissance des populations</p> <p>Un contexte de raréfaction des ressources et moyens des collectivités locales</p>

Enjeux :

- Soutenir le développement des services, plus particulièrement celles de l'Est et du Sud du pays, et contribuer à la mise à niveau des équipements scolaires des Communes du pays pour maintenir et renforcer l'attractivité globale du pays
- Favoriser les collaborations et la structuration des services, à une échelle supra-communale, afin d'optimiser leur fonctionnement et faciliter l'accès des jeunes à l'éducation et aux services
- **CCCE** : maintenir une offre de services de proximité communale, en assurant si nécessaire, une coordination à l'échelle intercommunale, en vue de favoriser la mobilisation des équipements existants dans la réponse aux besoins des populations
- **CCBR** : développer une offre de services en direction des pré-adolescents et adolescents
- **SMA** :
 - o Accompagner le maintien de l'offre globale d'accueil, compte-tenu du vieillissement des assistantes maternelles, et le développement de structures collectives hors des centralités
 - o Consolider les diverses actions de soutien à la parentalité existantes, peu ou pas coordonnées
 - o Consolider en nombre et dans la durée les actions en direction des jeunes issus QPV

19. Sport

<p>Atouts</p> <p>Un maillage d'équipements sportifs et ludiques particulièrement dense</p> <p>Des polarités qui sont globalement plutôt bien dotées</p> <p>Des événements sportifs de renommée (Route du Rhum par exemple)</p> <p>CCBR: la présence d'un Office des Sports communautaire</p>	<p>Faiblesses</p> <p>L'ancienneté, voire la vétusté, de certains équipements sportifs</p> <p>L'absence de certains équipements / services sur certaines Communautés</p> <p>L'absence de politique mutualisée entre les EPCI</p> <p>La multiplicité des équipements de proximité au détriment d'équipements structurants permettant d'accueillir des événements de haut niveau</p> <p>CCCE : une piscine d'eau de mer ancienne et vétuste qui ne répond plus au besoin</p>
<p>Opportunités</p> <p>Des services qui participent de l'attractivité des territoires, y compris touristique</p> <p>De nouveaux projets qui peuvent contribuer au renforcement du maillage</p> <p>Des possibilités de mutualisation / coordination entre communes</p> <p>Le développement du sport/santé/environnement</p> <p>Le développement des services sportifs comme moyens d'éducation, d'insertion et de cohésion sociale</p> <p>L'augmentation du taux de pratique sportive</p> <p>Les JO 2024, événement fédérateur pour promouvoir les valeurs du sport et accueillir les délégations sportives à l'échelle du bassin</p>	<p>Menaces</p> <p>Une perte d'attractivité des territoires, dont les services sont insuffisants</p> <p>Des équipements inadaptés à l'évolution des pratiques / attentes</p> <p>Une absence d'anticipation des coûts de gestion qui pèsent sur les finances publiques</p> <p>Des logiques de construction qui conduisent à des implantations en périphérie</p> <p>Perte de capacité d'animation du territoire</p> <p>Un manque de cohésion dans la construction des équipements</p> <p>Un manque de cohésion dans la mise en œuvre d'événements innovants à l'échelle du bassin</p>

Enjeux :

- Contribuer à la mise à niveau des équipements sportifs, dans le cadre d'une approche coordonnée à l'échelle des différents bassins de vie, favorisant les mutualisations
 - Soutenir la réalisation d'équipements manquants sur certains secteurs, notamment à l'Est et au Sud du pays, pour renforcer l'attractivité du pays
 - Favoriser le développement du territoire, en soutenant l'adaptation des équipements existants aux nouvelles pratiques et attentes des populations
 - Soutenir la mutualisation des politiques et de l'animation sportive, et la médiation
 - Développer les actions en faveur du sport-santé
 - Définir un aménagement coordonné pour le développement d'équipements structurants/complémentaires à l'échelle du bassin de vie
 - Favoriser l'accès aux équipements pour développer la pratique sportive
 - **CCCE** :
 - o Maintenir une offre locale en matière de natation, en assurant la reconstruction de l'équipement aquatique existant.
 - o Consolider la connaissance des équipements existants, de ceux à rénover ou à reconstruire, et développer une logique d'équipements mutualisés à l'échelle des polarités.
 - **CCBR** : Développer le sport inclusif et valorisation de l'handisport.
20. Accès à la santé

<p>Atouts</p> <p>Une offre hospitalières organisée autour de la présence de 5 établissements</p> <p>Un nombre de professionnels de santé libéraux supérieur à la moyenne</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une forte concentration de l'offre de soins sur la ville de Saint-Malo</p> <p>Une localisation des professionnels de santé inégale et très évolutive dans le temps</p>
---	--

<p>L'existence de politiques locales (conférence territoriale, CLS...)</p>	<p>Le vieillissement des professionnels de médecine générale Le manque de connaissance liées à l'impact de qualité de l'air sur la santé</p>
<p>Opportunités L'engagement des collectivités locales (maisons de santé, dispensaires...) Des logiques de regroupement de professionnels de santé (CPTS ...) Un projet de restructuration du groupement hospitalier de territoire</p>	<p>Menaces L'accroissement des besoins liés au vieillissement des populations Une perte d'attractivité des territoires, sous dotés en offre de premier recours Des logiques de classement ARS qui n'anticipent pas toujours les besoins de moyen terme Les interrogations sur le devenir des IME – Instituts Medico Educatifs –</p>

Enjeux :

- Renforcer l'offre de santé, en facilitant et en structurant les initiatives des collectivités locales, autour d'une politique locale globale et concertée en faveur de la santé
- Soutenir la réalisation des projets participant au maintien et à la structuration de l'offre de soins de premier recours à l'échelle des différents bassins de vie
- Accompagner les initiatives en faveur de la prévention / promotion de la santé, de l'entraide et du maintien de l'autonomie des personnes âgées / atteintes de handicap
- **SMA :**
 - o Soutenir l'offre de services et l'accompagnement des populations en situation de handicap, plus particulièrement à Saint-Malo où elle est importante
 - o Développer des actions de prévention en direction des populations fragiles en QPV (voir CLS)
 - o Développer le volet alimentation-santé, en lien avec la mise en œuvre du PAT et du CLS

21. Accès à la culture

<p>Atouts Une offre culturelle plutôt étoffée, tant en termes d'infrastructures, que d'évènements</p>	<p>Faiblesses L'ancienneté, voire la vétusté, de certains équipements culturels Une offre culturelle plus limitée dans le Sud-Est du pays L'absence de politique mutualisée entre les EPCI</p>
<p>Opportunités Des services qui participent de l'attractivité des territoires, y compris touristique De nouveaux projets qui peuvent contribuer au renforcement du maillage Des possibilités de mutualisation / coordination entre Communes Développement des services culturels comme moyens d'insertion et de cohésion sociale</p>	<p>Menaces Une perte d'attractivité des territoires, dont les services sont insuffisants Des équipements inadaptés à l'évolution des pratiques / attentes Des baisses de qualité de services liées à des baisses de moyens Perte de capacité d'animation du territoire</p>

Enjeux :

- Contribuer à la mise à niveau des équipements culturels, dans le cadre d'une approche coordonnée à l'échelle des différents bassins de vie, favorisant les mutualisations
- Soutenir la réalisation d'équipements manquants sur certains secteurs, notamment à l'Est et au Sud du pays, pour renforcer l'attractivité du pays
- Favoriser le développement du territoire, en soutenant l'adaptation des équipements existants aux nouvelles pratiques et attentes des populations
- Soutenir la mutualisation des politiques et de l'animation culturelle et la médiation
- **CCBR** : Mutualiser les actions et offres culturelles pour favoriser l'ouverture culturelle dans les petites communes
- **SMA** :
 - o Consolider un état des lieux des équipements et services proposés, notamment au niveau de la lecture publique
 - o Soutenir les diverses formes d'expression et pratiques culturelles
 - o Soutenir la diffusion culturelle pour un accès pour tous et partout

22. Aménagement, services et usages liés au numérique

<p>Atouts</p> <p>Un déploiement de la fibre optique organisé et prévu sur l'ensemble du territoire du pays</p> <p>L'existence de plusieurs Maisons France Service et de tiers-lieux</p> <p>L'existence de formations spécialisées, notamment au niveau de l'UT de Saint-Malo</p>	<p>Faiblesses</p> <p>La persistance de fractures numériques (faibles débits, absence d'équipements et/ou difficultés d'usage)</p> <p>La méconnaissance des élus et décideurs locaux concernant les solutions et services numériques</p>
<p>Opportunités</p> <p>Des potentiels de développement importants liés au numérique</p> <p>La valorisation par le numérique de l'attractivité du territoire (démarche UNESCO)</p> <p>Le développement de projets de tiers lieux</p> <p>CCCE : recrutement d'un conseiller numérique</p>	<p>Menaces</p> <p>L'adaptation du réseau mobile 4G et les modalités de déploiement du réseau 5G</p> <p>Les cyberattaques des systèmes et services développés par les acteurs locaux</p> <p>CCBR : l'augmentation du nombre de demande d'accompagnement au sein des Maisons France Services</p>

Enjeux :

- Accélérer la transformation numérique des institutions publiques et des entreprises, en vue d'optimiser les possibilités de développement lié au déploiement de la fibre optique
- Favoriser l'inclusion numérique et la réduction des inégalités numériques (sociales, territoriales)
- **SMA** :
 - o Poursuivre et soutenir l'ouverture de la DRMN à toutes les Communes, ainsi que l'élargissement de l'offre de services proposés (schéma directeur, portail des services, smartcity, opendata...)
 - o Perfectionner les services en ligne permettant de rapprocher les services des usagers, amélioration des processus internes
 - o Accompagner les agents dans la transformation digitale
 - o Mettre la donnée au service du territoire (Open Data)
 - o Sensibiliser les décideurs et utilisateurs aux enjeux de cybersécurité

23. Réduction des inégalités sociales et territoriales

<p>Atouts</p> <p>Une offre conséquente d'hébergements / de logements adaptés aux publics spécifiques</p> <p>Un tissu associatif dynamique œuvrant à la réduction des inégalités sociales</p> <p>Les coopérations entre Communes conduites à l'échelle des EPCI ou du pays</p>	<p>Faiblesses</p> <p>L'isolement de certaines populations en proie à des difficultés d'insertion, souvent accrues par l'absence d'offre de mobilité</p> <p>L'émiettement de l'offre de services sociaux et/ou à destination de certains publics</p> <p>Les difficultés d'accès aux services de certaines populations (jeunes ou femmes ; sur QPV ou certaines Communes)</p> <p>Un niveau de qualification des actifs inférieur à la moyenne régionale</p>
<p>Opportunités</p> <p>Les politiques / projets de maison relai / foyer existants sur le territoire</p> <p>Le développement d'action / de postes de médiation (numérique, santé, mobilité...)</p> <p>L'existence de politiques / programmes : contrat de ville et d'un NPRNU sur Saint-Malo, réussite éducative à Dol</p>	<p>Menaces</p> <p>La raréfaction des moyens à disposition des collectivités locales</p> <p>L'isolement croissant lié au vieillissement de la population et à la dématérialisation des services</p>

Enjeux :

- Favoriser la cohésion sociale et territoriale du territoire, en soutenant les initiatives favorisant les coopérations visant à plus de solidarité et de mixité.
- **CCCE** : Soutenir la gestion du parc de logement social, pour favoriser la rotation des résidents et l'adaptation des besoins
- **CCBR** : Développer l'offre en logement social

VI. Présentation des démarches contractuelles engagées ou à venir sur le territoire

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 2) : regroupement au sein du CRRTE des démarches contractuelles, le CRRTE devant progressivement remplacer les dispositifs contractuels existants :

- Objectifs :
- > Lister les démarches en renvoyant vers les documents ad hoc
 - > Rédaction d'un résumé des démarches en renvoyant vers les documents ad hoc
 - > Joindre les documents des démarches contractuelles en annexe au CRRTE

Document	Objet	Date	Durée	Périmètre	Enjeux et objectifs
Accord de partenariat MTEI-AdCF pour la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi	Formation, insertion, emploi	2021	7 ans	National	Identifier et soutenir les actions à engager par les EPCI en faveur de l'emploi, notamment des jeunes Identifier les enjeux partagés entre l'Etat et les EPCI sur les problématiques de formation, d'insertion et d'emploi, notamment la remontée de données ou la création de réseaux locaux avec les différentes parties prenantes.
Contrat de Ville	Soutien cohésion et développement des quartiers prioritaires	2015	7 ans	Quartiers prioritaires de Saint-Malo : Espérance, La Découverte, Marville, Les Provinces	Education et réussite éducative Inclusion sociale et accès aux droits Santé Loisirs, sport, culture Emploi et développement économique Cadre de vie et renouvellement urbain
ACV – Action Cœur de Ville	Revitalisation centre-ville	2018	6,5 ans	Saint-Malo	Réhabilitation et restructuration pour une offre attractive d'habitat Développement économique et commercial Développement de l'accessibilité, la mobilité et les connexions Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine Accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
PVD – Petites Villes de Demain	Revitalisation centre-ville	2021	6 ans	Dinard Pleine-Fougères Dol-de-Bretagne Mesnil-Roc'h Combourg Tinténiac	Réhabilitation et restructuration pour une offre attractive d'habitat Développement économique et commercial Développement de l'accessibilité, la mobilité et les connexions Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine Accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Maison France Services	Accès aux services essentiels en zone rurale	2020	3 ans	Combourg Mesnil-Roc'h Pleine-Fougères Pleurtaut	Favoriser l'accès aux services publics essentiels en les regroupant au sein d'un espace unique (emploi, santé, famille, impôts, etc.) Favoriser les partenariats et discussions entre les différents organismes publics

Programme THD	Permettre l'accès au très haut débit Internet pour tous (particuliers, sites publics et entreprises) grâce	2018	13 ans (8+6)	Bretagne hors agglomération et villes couvertes par une offre de déploiement privée	Déploiement d'un réseau de communications en fibre optique
Territoires d'industrie	Développement et consolidation de l'industrie	2018	4 ans	Dinan-Saint-Malo (une partie de DA et de SMA+ CCCE) CCBR	Définition/actualisation d'une stratégie industrielle Accélération du déploiement du THD Aide à la formation professionnelle Soutien à l'innovation et à la transition écologique
OPAH	Requalification habitat privé ancien	2020	5 ans	SMA	Accès et le maintien dans le logement des ménages défavorisés, notamment par la résorption de la précarité énergétique, du mal-logement et le développement de logements locatifs à loyer modéré Accompagnement et maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Réduction de la consommation énergétique de l'habitat. Copropriété dégradée
CPER	Coordination des politiques et financement publics autour d'enjeux de développement régionaux partagés	2021	7ans	Région	Mobilité Transitions écologiques ESRI Numérique Cohésion sociale Emploi et formation professionnelle Santé Agriculture et mer Culture
SDAASP	Renforcer l'offre de services dans des espaces déficitaires	2017	6 ans	Département 35 Département 22	Améliorer et affiner le diagnostic pour une évaluation constante Renforcer la qualité et la proximité de l'offre de service Améliorer l'accès aux services par la mobilité et le numérique Répondre aux enjeux locaux par une stratégie territorialisée
Programme Territorial Santé	Mise en œuvre du projet régional de santé	2016	5 ans	Territoire de santé mutualisé Dinan-Saint-Malo	Prise en charge des conduites addictives Prise en charge des personnes âgées Développement des modes d'exercices collectifs et coordonnés Mise en œuvre d'une offre de soins territoriale en médecine, chirurgie et imagerie Organisation des gardes et astreintes en établissement de santé Périnatalité Soins de suite et de réadaptation Santé mentale Hospitalisation à domicile Handicap Prévention et promotion de la santé

Contrat Local de Santé	Soutenir les dynamiques locales du territoire en matière de santé - Favoriser la mise en œuvre de réponses de proximité - Tendre à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé	2020	5 ans	EPCI du Pays de Saint-Malo	Cancérologie Promouvoir un environnement favorable à la santé Contribuer au « vivre ensemble » et au renforcement des liens de proximité Agir pour des comportements favorables à la santé Renforcer l'accès aux soins sur le territoire, notamment pour les personnes vulnérables
French Tech Rennes-St-Malo	Soutenir le développement de jeunes entreprises innovantes dans le domaine numérique	2014 2019		EPCI des Pays de Rennes et de Saint-Malo dans le cadre d'une coordination par le POOOL	Accompagnement au développement et à la visibilité d'entreprises porteuses (Next 40 et FTI 20) Accueil de talents venus de l'étranger et soutien à la création de startup (French Tech Visa) Soutien aux initiatives permettant une plus grande mixité sociale des créateurs d'activités, par le biais d'aides à la formation, du mentorat et des aides financières en direction de personnes confrontées à des handicaps sociaux (discriminations) (French Tech Tremplin) Aide financière aux entreprises technologiques sous certains critères (French Tech Seed)

VII. Objectifs et plan d'actions par thématique

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 3) : pas de souhait de l'Etat de limiter les priorités stratégiques à inscrire dans le CRRTE.

Objectifs :

- > Présentation générale afin de permettre que les projets soient financés.
- > Possibilité de ne pas développer chacune des thématiques précitées
- > Proposition de rédaction d'une fiche par thématique

La mise en œuvre d'un Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique, doit permettre aux acteurs du territoire du Pays de Saint-Malo, au premier rang desquels les communes, de s'inscrire dans les enjeux de transition écologique, souhaités par l'Etat dans le cadre de son accompagnement financier.

Cette démarche doit donc permettre d'améliorer le dialogue avec les élus locaux, tenir compte des projets des territoires et donner une meilleure lisibilité à l'action de l'Etat.

Pour les élus représentants les Communes et Communautés de communes et d'agglomération du pays de Saint-Malo, en lien avec les différents schémas, projets et contrats conclus aux différentes échelles sur le périmètre du pays, il s'agit de favoriser l'accompagnement des solidarités et des initiatives, en renforçant la qualité de vie des concitoyens, en garantissant un environnement sain et protégé (biodiversité, performance énergétique, densification, sobriété foncière, égalité...), et en soutenant la création et la performance des acteurs socio-économique du territoire (économie, cohésion, filières, formation et emploi...).

Dans cet esprit, certaines problématiques pourront être traitées de façon transversale, comme par exemple l'eau, qui doit être au centre des réflexions sur l'aménagement du territoire et le développement des activités économique, dans un souci de solidarité et de coopération ; l'égalité des citoyens dans l'accès aux services, au logement ou à l'emploi sous-tend également la mise en œuvre des différents projets qui pourront être identifiés.

Le cas échéant, une attention particulière pourra être portée aux projets favorisant le développement de l'Economie Sociale et Solidaire, en tant que moyen d'action et modalité d'organisation des initiatives locales.

La transition écologique

1. Efficacité énergétique

Rappel des enjeux / objectifs :

- Réussir à massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et de l'habitat social et privé, pour tenir les objectifs de maîtrise de la demande en énergie, sur un territoire attractif et en croissance
- Valoriser tous les gisements d'énergies renouvelables, identifiés comme disponibles, en vue de répondre aux objectifs du territoire, au regard des objectifs des PCAET et du SRADDET

Résultats attendus

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments, public et privés, aux fins d'habitation et d'activités, pour réduire l'empreinte énergétique du territoire
- Mise en œuvre de démarches de production d'énergies renouvelables afin d'accompagner le développement de filières locales de production d'énergie renouvelable
- Sensibilisation des citoyens aux enjeux de performance énergétique et aux écogestes.

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et de l'habitat social et privé :
 - Conseil et accompagnement financier,
 - Sensibilisation aux performances énergétiques de la rénovation,
 - Sensibilisation/accompagnement des copropriétés,
 - Chantiers participatifs,
 - Recensement des bâtiments publics les plus énergivores et intervention prioritaire...
- ⇒ Projets de production d'énergies renouvelables à partir du diagnostic du potentiel ENR à l'échelle Pays :
 - Soutien au développement de filières autour de ressources locales,
 - Définition d'un plan d'aménagement et implantation de réseaux de chaleur,
 - Soutien aux projets-pilote de productions citoyennes

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics - Programme ACTEE
- Appel « Rénovation des bâtiments publics des collectivités » ; Préfecture (DSIL) / Agence nationale du sport (via la DDCSPP) pour les équipements sportifs
- Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs ; Agence Nationale du Sport

2. Revitalisation urbaine

Rappel des enjeux / objectifs :

- Saisir les dispositifs existants pour accompagner le renforcement et le développement des centres-villes et des centres-bourgs des Communes du pays, tant au niveau de l'habitat, que du commerce et des services
- Définir de nouveaux programmes locaux de l'habitat, pour soutenir l'adaptation de l'habitat existant et le développement de logements à coûts abordables dans les secteurs connaissant une pression immobilière importante

Résultats attendus

- Dynamisation des centralités par le renforcement des pluralités de fonctions
- Amélioration de l'accès au logement favorisant la prise en compte des parcours résidentiels

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à l'offre de logements et à l'offre commerciale et de services :
 - Actions visant à la mobilisation de bailleurs (clause de marché ?) en tout territoire,
 - Requalification/réhabilitation de bâtiments en vue d'une offre de logements adaptés/intermédiaires en offre location/achat
 - Préservation et mise en valeur du patrimoine
 - Restructuration immobilière à finalité commerciale
 - Actions visant la mixité des fonctions en soutenant l'activité économique dans le tissu urbain
 - Diagnostic et plan d'actions pour le soutien du commerce, soutien à la pluralité de l'offre commerciale
 - Soutien au développement numérique (outils clés-en-main, ...)
 - Soutien aux démarches de mutualisation d'espaces, notamment les tiers-lieux favorisant le dynamisme des centres (services, emploi, commerce, loisirs) ...
 - Accompagnement de la desserte en centre-ville

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Dispositif « Fonds de restructuration des locaux d'activité » ; ANCT (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fonds-de-restructuration-des-locaux-dactivite-415>)
- Dispositif « Aide en faveur de l'inventaire du patrimoine » ; Région Bretagne (<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/patrimoine-inventaire-territoires-labellises-devenir/>)
- Dispositif « Aide à la restauration – Valorisation des édifices publics » ; Région Bretagne (<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/copie-de-restauration-valorisation-des-edifices-publics/>)
- Dispositif Fabrique de Territoires ; Ministère de l'Economie (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>)

3. Mobilité

Rappel des enjeux / objectifs :

- Renforcer et adapter l'offre existante de transport collectif et de mobilité durable, en vue de proposer des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture
- Poursuivre et accroître les actions de sensibilisation auprès des différents usagers (habitants, salariés, touristes...) afin d'impulser et d'accompagner l'évolution des pratiques
- Définir des projets d'aménagement qui permettent de contenir l'usage de la voiture : localisation des emplois/services, formes urbaines, étude des dessertes hors voiture

Résultats attendus

- Maillage du territoire à travers une offre de services complémentaires et alternatifs

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à l'offre collective et aux mobilités durables :
 - Etudes opérationnelles
 - Action de sensibilisation,
 - Expérimentation de services (autopartage, ...),
 - Aménagements divers (aire de co-voiturage, autopartage, zones de recharge, espaces multimodaux, espaces de stationnement sécurisés vélo...)
 - Amélioration des mobilités durables en territoires peu denses
 - Aménagements destinés à améliorer le niveau de service des transports en commun
 - Coordination et structuration de l'offre en transport à l'échelle des EPCI du Pays, voire au-delà
 - Solutions durables pour le dernier kilomètre

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs

- Dispositif « Aide aux études en matière de mobilité durable » ; ADEME (<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aide-etudes-matiere-mobilite-durable>)
- Dispositif « Accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables – AVELO » ; ADEME et entreprises privées via les CEE (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/86c3-accompagner-les-territoires-dans-la-definitio/>)
- Appel « Former les décideurs publics au covoiturage du quotidien et les accompagner à coconstruire des lignes de covoiturage - Programme AcoTE » ; Entreprises privées via CEE (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/2ca9-former-les-decideurs-publics-au-covoiturage-d/>)
- Appel « Promouvoir les transports collectifs en site propre (TCSP) et les pôles d'échanges multimodaux (PEM) » ; DREAL Bretagne (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b755-promouvoir-les-transports-collectifs-en-site-/>)
- Appel « Développer ses projets de mobilité (AMI Territoires de nouvelles mobilités durables – TENMOD) » ; ADEME

4. Alimentation durable

Rappel des enjeux / objectifs :

- Engager, finaliser et/ou mettre en œuvre les Projets Alimentaires Territoriaux, en vue d'accroître la part d'approvisionnement local, notamment en restauration collective
- Accompagner et soutenir les producteurs, dans le développement de filières agricoles et marines locales de qualité, porteuses de valeur ajoutée

Résultats attendus

- Ancrage des pratiques du consommer local et du bien-manger
- Accès des personnes éloignées à une alimentation de qualité
- Développement d'offres structurées d'approvisionnement en produits locaux et de qualité

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à l'offre alimentaire durable :
 - Soutien au développement de PAT et aux synergies des démarches engagées à l'échelle du territoire de Pays
 - Soutien au développement de plates-formes logistiques, de légumeries, regroupements de producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective
 - Soutien aux projets d'agroécologie
 - Soutien aux projets de commercialisation locale de qualité
 - Soutien aux projets d'alimentation inclusive (commerce solidaire, commerce itinérant, éducation à l'alimentation...)

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Appel à projet Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) ; DRAAF Bretagne (<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Mesure-13-Partenariat-Etat>)
- Appel à projets national 2020/2021 du Programme National de l'Alimentation ; DRAAF Bretagne (<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projet-national-pour-le>)
- Appel à projet départemental "Alimentation locale et solidaire" ; Département d'Ille-et-Vilaine (<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/France-Relance/Les-appels-a-projets-France-Relance/Les-appels-a-projets-France-Relance>)
- Appel à candidatures "Jardins partagés et collectifs" ; DRAAF Bretagne (<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/France-Relance/Les-appels-a-projets-France-Relance/Les-appels-a-projets-France-Relance>)

5. Sobriété foncière

Rappel des enjeux / objectifs :

- Mobiliser les potentiels locaux en favorisant la consolidation des connaissances locales : identification globale des friches et des terrains pollués, partage d'expériences...
- Adapter les documents d'urbanisme locaux, en vue d'étudier, de concevoir et de prévoir des développements urbains économes en foncier
- Poursuivre et développer les outils et projets permettant de produire des résidences principales à prix maîtrisé
- Faciliter l'évolution des politiques et projets d'urbanisme en développant l'information, la communication, le dialogue et la concertation avec les populations locales

Résultats attendus

- Recensement des gisements potentiels de foncier à densifier
- Sensibilisation des populations locales aux enjeux de sobriété et aux évolutions liées

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés au traitement des friches et des terrains pollués
- ⇒ Projets liés à la lutte contre l'artificialisation des sols
 - Recensement des friches
 - Recensement des espaces pollués et soutien aux actions de dépollution en vue d'une réutilisation des espaces
 - Etudes relatives à la densification des grandes parcelles ou des dents creuses, prise en compte des différents niveaux d'artificialisation des sols (taux d'artificialisation des sols, espaces neufs...)
 - Accompagnement aux nouvelles formes urbaines pour une meilleure appréhension de la densification et de la mixité
 - Action de recyclage immobilier
 - Accompagnement au développement de forêts urbaines, renaturation
 - Mutualisation d'espaces (travail, tiers-lieux...)

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Appel à projet régional recyclage foncier des friches ; DREAL Bretagne (<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projet-regional-recyclage-foncier-des-a4451.html>)
- Dispositif Fabrique de Territoires ; Ministère de l'Economie (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>)

6. Préservation de la biodiversité

Rappel des enjeux / objectifs :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité, en favorisant la participation des habitants
- Préserver la biodiversité et les paysages, tant agricoles que littoraux, et les valoriser dans le cadre de pratiques touristiques durables tournées vers la nature
- Assurer la déclinaison locale et opérationnelle du projet TVB du SCoT, en poursuivant et étendant les actions engagées, visant à maintenir et renforcer les trames forestières, bocagères, humides ou aquatiques
- Favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par les habitants, en s'appuyant sur les pratiques participatives, et en étendant les actions de sensibilisation à la nature

Résultats attendus

- Développement d'espaces et de pratiques permettant l'épanouissement de la biodiversité en ville (noues, jardins partagés, forêt urbaine, verger urbain...)
- Prise en compte de la préservation et de la valorisation de la biodiversité dans toutes les politiques publiques,
- Sensibilisation des publics à la préservation de la nature par des actions simples

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à la valorisation, préservation, réhabilitation d'espaces naturels et d'habitats, sensibilisation et éducation à la biodiversité, amélioration des connaissances
- ⇒ Projets d'aménagements visant à lutter contre les îlots de chaleur, à développer la nature en ville (forêt urbaine par exemple)

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs

- Dispositif « Restaurer les continuités écologiques dans les territoires - contrat nature trame verte et bleue ; Améliorer la connaissance de la biodiversité - contrat nature thématique » ; Conseil régional de Bretagne (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3e8b-contrat-nature/>)
- Dispositif « Réaliser des chantiers permettant l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, de barrages et de zones dégradées » ; DREAL Bretagne (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/03a1-realiser-des-chantiers-permettant-ladaptation/>)
- Appel « Développer l'éducation à l'environnement autour des enjeux de l'eau » ; Agence de l'Eau Loire Bretagne (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a2d2-developper-leducation-a-lenvironnement-autour/>)
- Appel « Réaliser un diagnostic de la biodiversité de votre territoire pour mieux préserver et valoriser son patrimoine naturel - Appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » ; Office Français de la Biodiversité (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/54b2-realiser-un-diagnostic-de-la-biodiversite-de-/>)
- Appel « AAP – Breizh Biodiv – Biodiversité et Forêt » ; Région Bretagne (<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-biodiv-foret-et-biodiversite/>)

7. Réduction et valorisation des déchets / ressources

Rappel des enjeux / objectifs :

- Adapter les organisations et les outils existants en vue de s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets, de réemploi et de recyclage

Résultats attendus

- Identification et conduites d'actions thématiques sur le tri et la valorisation auprès de la population
- Développement des services de réemploi et de revalorisation

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets favorisant le traitement à la source (compostage itinérant, compostage collectif...), le réemploi, la création de ressourcerie/recyclerie, actions de sensibilisation sur ces sujets,
- ⇒ Projets favorisant l'adaptation de la capacité de collecte et de traitement

Cette liste est non-exhaustive

8. Eau et assainissement, GEMAPI

Rappel des enjeux / objectifs :

- Poursuivre les actions en faveur de la qualité de l'eau, en vue de permettre l'approvisionnement des habitants et la poursuite des activités liées
- Engager et/ou développer les démarches de sensibilisation à l'économie de la ressource auprès des différents publics : habitants, entreprises, collectivités

Résultats attendus :

- Quantification des efforts menés sur la qualité et la quantité de la ressource en eau et la qualité des rejets
- Sensibilisation des différentes parties prenantes à l'économie et à la qualité de la ressource en eau

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- Sensibilisation sur la ressource en eau : tourisme actif, démarches auprès des habitants sur cycles de l'eau et ressource transversale (énergie, productions alimentaires, logement, vie quotidienne...)
- Etat des lieux et actions en faveur des économies d'eau au sein des bâtiments publics/entreprises/logements
- Etat des lieux relatifs à l'adduction d'eau potable et à la qualité des eaux, ainsi qu'à l'état des systèmes d'assainissement
- Economie circulaire de l'eau : outils numériques de la production au réemploi pour une meilleure gestion de la ressource, régénération et réutilisation eau urbaine résiduelle, réutilisation résidus d'industrie (déperdition brasseries par exemple)

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs

- Appel « Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales » ; Agence de l'Eau Loire-Bretagne (<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-relance.html>)

Le développement économique

9. Economie

Rappel des enjeux / objectifs :

- Soutenir l'innovation et l'adaptation des différents secteurs du territoire, notamment sur les pratiques et usages numériques, afin d'accompagner leur développement (tourisme, mer/littoral, agriculture, commerce...)
- Préserver les capacités de développement du territoire, au vu des aménagements prévus au SCoT (centralités, espaces d'activités, Est du pays...) et des objectifs de sobriété foncière

Résultats attendus

- Optimisation du potentiel de développement économique dans une logique de sobriété foncière et d'innovation

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés au développement des outils, pratiques et usages numériques, marque de territoire et savoirs-faires locaux,
- ⇒ Projets liés à la gestion logistique durable, et notamment le dernier kilomètre
- ⇒ Action en direction du développement des activités et emplois au plus près des lieux de vie

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs

- Aide « Organiser la planification intercommunale grâce à une méthodologie de développement économique - Méthodologie développement économique » ; Banque des territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4789-organiser-la-planification-intercommunale-gra/>)

10. Industrie

Rappel des enjeux / objectifs :

- Soutenir le développement des différentes filières industrielles et simplifier l'accès aux dispositifs et aux interlocuteurs dédiés aux entreprises industrielles pour :
 - o Leur transition écologique et leur décarbonation
 - o Leur transition numérique
 - o Le renforcement de leurs capacités d'innovation
 - o Le développement de leur compétitivité
 - o Leurs recrutements (cf. emploi/formation)
- Proposer une offre d'accueil adaptée aux parcours d'entreprises industrielles au vu des objectifs de sobriété foncière inscrits au SCoT
- Conforter l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets (ex : marque de territoire, sites et bâtiments clefs en main, marque de territoire, club ambassadeurs, ...)

Résultats attendus

- o Offre de sites dédiés pour l'accueil des entreprises industriels répondant aux critères de sobriété foncière et optimisation environnementale (transition écologique, décarbonation, innovation...)
- o Développement de l'attractivité du territoire

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets d'espaces d'accueil à l'attention des entreprises industrielles
- ⇒ Renforcement de l'attractivité du territoire
- ⇒ Offre de service de coordination auprès des entreprises du territoire
- ⇒ Actions de mutualisations de moyens et de connaissances inter-entreprises
- ⇒ Restructuration de sites industriels,
- ⇒ Aménagement d'une offre spécifique foncière et/ou immobilière (Sites clés en main)
- ⇒ Plan de marketing territorial

Cette liste est non-exhaustive

11. Tourisme

Rappel des enjeux / objectifs :

- Assurer la préservation et la valorisation des qualités et des attraits du patrimoine architectural et paysager du territoire
- Promouvoir et organiser l'accueil et le développement du tourisme éco-responsable
- Accompagner les initiatives des professionnels du tourisme dans leurs projets d'accueil du tourisme vert
- Accélérer la transition énergétique des professionnels du tourisme
- Faciliter le parcours du cyclotouriste ou du randonneur : hébergement, services, mobilités, sécurité ...
- Développer le tourisme fluvial et les services liés
- Reconquérir la qualité des eaux de surface
- Assurer l'hébergement des travailleurs saisonniers
- Retrouver la capacité d'accueil d'avant crise et le niveau de fréquentation d'avant crise.

Résultats attendus

- Développement d'une démarche « environnementale » portée par les professionnels du tourisme
- Développement du tourisme vert
- Amélioration de la qualité d'accueil des travailleurs saisonnier à travers le développement d'une offre de logements spécifique et adaptée

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Préservation et de valorisation du patrimoine rural et architectural (église, calvaire, etc.)
- ⇒ Développement du tourisme fluvial et le tourisme vert
- ⇒ Projets d'accueil du tourisme vert sous toutes ses formes : vélo, rando, bateau
- ⇒ Sécurisation des parcours de cyclotouristes
- ⇒ Entretien et balisage des sentiers de randonnée – valorisation des atouts

Cette liste est non-exhaustive

12. Commerce et artisanat

Rappel des enjeux / objectifs :

- Assurer la pérennité du tissu commercial et artisanal local, par l'accompagnement à l'adaptation des entreprises (numérique, consommation d'énergie ou d'eau, implantations...)
- Travailler à la valorisation et au développement de ces secteurs d'activité en vue de répondre aux besoins des populations et aux besoins de main d'œuvre qui en découle.

Résultats attendus

- Dynamisation de l'offre commerciale et artisanale et valorisation des services
- Maintien à minima du niveau du tissu commercial et artisanal local
- Mise en place d'outils d'accompagnement à l'innovation des pratiques

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à l'utilisation des outils numériques et à la valorisation de l'offre, accompagnement des associations de commerçants (exposition, marque, événement)
- ⇒ Projets liés à l'aménagement des centres pour soutenir l'attractivité et le passage en centre-ville (mobilier urbain, espaces éphémères, aménagements éphémères...)

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositif

- Appel « Contribuer financièrement à l'élaboration de règlements locaux de publicité intercommunaux » ; DDTM/DREAL (<https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-publicite-enseignes-et-preenseignes#e0>)
- Appel « Réaliser un diagnostic flash post-Covid et un plan d'actions pour la relance du commerce de centre-ville » ; Banque des territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f94e-realiser-un-diagnostic-flash-post-covid-et-un/>)

13. Agriculture

Rappel des enjeux / objectifs :

- Soutenir l'adaptation, le maintien et le développement des activités agricoles, afin d'assurer la préservation et la diversité des savoir-faire, terres et paysages agricoles locaux
- Soutenir les initiatives et projets agricoles, en lien avec l'environnement, les circuits courts, permettant de maintenir et consolider les liens entre agriculture et le territoire

Résultats attendus

- Mise en place d'un observatoire de l'évolution du monde agricole local,
- Sensibilisation à une évolution écoresponsable des filières pour la préservation des ressources (foncière, eau...).
- Maintien de l'activité agricole
- Développement de l'activité en lien avec des dispositions d'accès au foncier
- Valorisation des contributions à la préservation de la biodiversité et des paysages

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à la préservation et à l'accès au foncier,
- ⇒ Projets liés à la promotion des métiers et à la formation
- ⇒ Projets d'accompagnement aux changements de pratique, adaptation au changement climatique, promotion de l'agroécologie,
- ⇒ Projet de sensibilisation aux pratiques agricoles et aux paysages en lien avec diversification des ressources : offre touristique, accueil à la ferme, ferme pédagogique,

Cette liste est non-exhaustive

14. Mer, pêche et aquaculture

Rappel des enjeux / objectifs :

- Augmenter la performance économique, environnementale et sanitaire des filières pêche et aquaculture, afin d'assurer leur développement durable sur le territoire

Résultats attendus

- Assurer une veille sur la pérennisation des activités dans le respect de la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité)
- Valorisation des métiers de la pêche et de l'aquaculture et de leur contribution à la conservation des ressources et à la préservation de l'environnement
- Maintien de la flotte de pêche
- Développement des activités de la criée de Saint-Malo

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à la promotion des métiers et à la formation
- ⇒ Projets liés à la préservation et au suivi de la qualité de l'eau, connaissance des ressources et des milieux
- ⇒ Projets liés aux soutiens des filières, promotion des labels de qualité,

Cette liste est non-exhaustive

15. Emploi et formation

Rappel des enjeux / objectifs :

- Encourager les projets de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, en vue d'anticiper les besoins et de faciliter les recrutements sur les métiers en tension
- Consolider le réseau des acteurs locaux de la formation, afin de favoriser le développement de l'enseignement supérieur (formations, offre de logements, services...)

Résultats attendus

- Mise en adéquation de l'offre de formation et les attentes des entreprises en matière d'emploi,
- Anticipation de l'évolution des besoins de formation

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets favorisant l'accompagnement des entreprises dans le développement des qualifications et l'insertion des publics fragilisés, conciliation des temps de vie, mise en réseau des acteurs de l'emploi et avec les organismes professionnels,

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositif

- Dispositif « #1jeune, 1solution » ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>)
- Plate-forme en ligne d'aide à l'identification de prestataires s'inscrivant dans des démarches d'inclusion, en réponse aux marchés publics ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/fr/>)

16. *Economie circulaire*

Rappel des enjeux / objectifs :

- Eviter la production de déchets et la consommation de ressources, en accompagnant l'émergence de filières du réemploi porteuses de création d'emploi.

Résultats attendus

- Recensement des filières de réemploi adaptées au territoire et accompagnement de leur émergence
- Réduction des déchets
- Amélioration du recyclage

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à la création de ressourceries/recycleries, glanage solidaire,
- ⇒ Projets liés aux adaptations de la production pour un meilleur réemploi des ressources (eau, énergie...)

Cette liste est non-exhaustive

La cohésion territoriale

17. *Equilibre territorial et accès aux services*

Rappel des enjeux / objectifs :

- Maintenir l'attractivité de l'ensemble du territoire du pays, en soutenant les initiatives confortant un accès équitable et cohérent des populations locales aux différents services
- Poursuivre les efforts de production de logements adaptés, dans une approche de mixité et de diversité, pour accompagner la croissance et le vieillissement attendus de la population

Résultats attendus

- Formalisation de liens entre les différents échelons territoriaux ou dispositifs en place pour une harmonisation du territoire (ex : lien programme PVD et communes du territoire)
- Renforcement des fonctions de centralités en lien avec l'armature du SCoT, les projets de territoires et les enjeux d'accès aux services.
- Offre d'une diversité d'offre de logements permettant les parcours résidentiels adaptés à la population

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets visant la mobilisation de bailleurs (clause de marché ?) en tout territoire,
- ⇒ Projets de requalification/réhabilitation de bâtiments en vue d'une offre de logements adaptés/intermédiaires en offre location/achat
- ⇒ Projets de développement de tiers-lieux, d'espaces d'accès aux droits
- ⇒ Projets favorisant l'accueil d'activités pour rapprocher l'emploi du lieu de vie
- ⇒ Projets liés à la mise en sécurité des biens et personnes
- ⇒ Projets de défense et de sécurité incendie

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositif

- Dispositif Fabrique de Territoires ; Ministère de l'Economie (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>)
- Plate-forme en ligne d'aide à l'identification de prestataires s'inscrivant dans des démarches d'inclusion, en réponse aux marchés publics ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/fr/>)

18. *Education, petite enfance, jeunesse*

Rappel des enjeux / objectifs :

- Soutenir le développement des services, plus particulièrement celles de l'Est et du Sud du pays, et contribuer à la mise à niveau des équipements scolaires des Communes du pays pour maintenir et renforcer l'attractivité globale du pays
- Favoriser les collaborations et la structuration des services, à une échelle supra-communale, afin d'optimiser leur fonctionnement et faciliter l'accès des jeunes à l'éducation et aux services

Résultats attendus

- Maintien à minima des classes existantes sur le territoire Pays.
- Développement d'une offre petite enfance/ enfance/ jeunesse en veillant à une complémentarité des services à l'échelle des EPCI
- Développement de services adaptés (horaires atypiques, handicaps et besoins spécifiques, par exemple)
- Développement de services d'aides à la parentalité

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés la mutualisation d'espace d'accueils de la petite enfance, recensement de l'offre et développement des structures d'accueil petite enfance accessibles (coût du service, horaires atypiques ...), coordination des politiques enfance-jeunesse

Cette liste est non-exhaustive

19. Sport

Rappel des enjeux / objectifs :

- Contribuer à la mise à niveau des équipements sportifs, dans le cadre d'une approche coordonnée à l'échelle des différents bassins de vie, favorisant les mutualisations
- Soutenir la réalisation d'équipements manquants sur certains secteurs, notamment à l'Est et au Sud du pays, pour renforcer l'attractivité du pays
- Favoriser le développement du territoire, en soutenant l'adaptation des équipements existants aux nouvelles pratiques et attentes des populations
- Soutenir la mutualisation des politiques et de l'animation sportive, et la médiation
- Développer les actions en faveur du sport-santé

Résultats attendus

- Optimisation des services, à travers la mutualisation et le maillage du territoire, dans la mise à niveau des équipements sportifs
- Développement de la visibilité et de l'attractivité du territoire à travers la mise en œuvre d'une promotion partagée
- Développement de la pratique sportive

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à la mutualisation des politiques sportives, à la construction d'équipements mutualisés, à la création de Maison sports-santé,
- ⇒ Projets liés à l'amélioration de l'accessibilité des équipements aux personnes handicapées et au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs ; Agence Nationale du Sport
- Appel « Rénovation des bâtiments publics des collectivités » ; Préfecture (DSIL) / Agence nationale du sport (via la DDCSPP) pour les équipements sportifs

20. Accès à la santé

Rappel des enjeux / objectifs :

- Renforcer l'offre de santé, en facilitant et en structurant les initiatives des collectivités locales, autour d'une politique locale globale et concertée en faveur de la santé
- Soutenir la réalisation des projets participant au maintien et à la structuration de l'offre de soins de premier recours à l'échelle des différents bassins de vie
- Accompagner les initiatives en faveur de la prévention / promotion de la santé, de l'entraide et du maintien de l'autonomie des personnes âgées / atteintes de handicap

Résultats attendus

- Maintien et consolidation de l'équilibre de l'offre de soins de premier recours à l'échelle des bassins de vie et de la solidarité au déploiement des actions de maintien à domicile.

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés au soutien à la mise en réseau et aux coopérations des professionnels de santé (de l'hôpital à la médecine de famille) via les outils numériques, développement d'outils et d'espaces de consultation à distance, développement d'espaces de soutien à la parentalité, au handicap

Cette liste est non-exhaustive

21. Accès à la culture

Rappel des enjeux / objectifs :

- Contribuer à la mise à niveau des équipements culturels, dans le cadre d'une approche coordonnée à l'échelle des différents bassins de vie, favorisant les mutualisations
- Soutenir la réalisation d'équipements manquants sur certains secteurs, notamment à l'Est et au Sud du pays, pour renforcer l'attractivité du pays
- Favoriser le développement du territoire, en soutenant l'adaptation des équipements existants aux nouvelles pratiques et attentes des populations
- Soutenir la mutualisation des politiques et de l'animation culturelle et la médiation

Résultats attendus

- Consolidation d'un maillage équilibré du territoire en matière d'équipements et d'animations culturels
- Développement de la visibilité et de l'attractivité du territoire à travers la mise en œuvre d'une promotion complémentaire, en lien notamment avec la Destination touristique

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets liés à la mutualisation des politiques culturelles, à la rénovation de structures existantes et la construction d'équipements mutualisés, soutien aux projets s'appuyant sur les outils et usages numériques (médiation, pratiques, insertion)

Cette liste est non-exhaustive

22. Aménagement, services et usages liés au numérique

Rappel des enjeux / objectifs :

- Accélérer la transformation numérique des institutions publiques et des entreprises, en vue d'optimiser les possibilités de développement lié au déploiement de la fibre optique
- Favoriser l'inclusion numérique et la réduction des inégalités numériques (sociales, territoriales)

Résultats attendus

- Lutte contre la fracture numérique en accompagnant les initiatives des acteurs territoriaux
- Développement de la qualité des services en ligne, en garantissant la sécurisation des données
- Amélioration de la planification et de la gestion urbaine

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets de développement d'outils de gestion urbaine intelligente (smart cities), open data, protection des données
- ⇒ Projets d'accompagnement à l'usage des outils numériques, à la lutte contre l'illectronisme,

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Appel « Transformation numérique des collectivités » ; ANCT-Incubateur des territoires (<https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique>)
- Dispositif « Fabrique des territoires » ; Etat-Mission Société du Numérique (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>)

23. Réduction des inégalités sociales et territoriales

Rappel des enjeux / objectifs :

- Favoriser la cohésion sociale et territoriale du territoire, en soutenant les initiatives favorisant les coopérations visant à plus de solidarité et de mixité.

Résultats attendus

- Sécurisation des espaces urbains par une approche non-genrée et accessible de l'aménagement urbain
- Amélioration de l'accès aux services
- Réalisation des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en matière de mixité sociale

A titre d'exemple, types d'actions attendues :

- ⇒ Projets favorisant le développement des activités et des services pour favoriser l'accès et l'insertion des habitants / usagers, aménagement urbain inclusif et non genré,
- ⇒ Projets d'aménagement d'aires d'accueil

Cette liste est non-exhaustive

Lien avec d'autres appels à projet/dispositifs :

- Aide « Accélérer la réhabilitation des aires permanentes d'accueil » ; DREAL/DDTM

VIII. Coopération

Conformément aux possibilités offertes (site & charte 8.34), traitement des coopérations avec les principaux territoires limitrophes.

Objectifs : > Proposition de rédaction d'une fiche par thématique

Considérant que les territoires partenaires n'ont pas retenu le même calendrier de lancement des contrats de relance et de transition écologique, les EPCI du pays de Saint-Malo retiennent l'identification des thématiques sujettes à coopération, étant préalablement rappelées les habitudes de coopération avec les différents espaces voisins.

Dinan agglomération

Territoires voisins, Dinan Agglomération et le pays de Saint-Malo inscrivent leurs nombreuses coopérations dans le Nord-Est de la Bretagne. Si Dinan Agglomération est un seul et même EPCI, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Malo regroupe Saint-Malo Agglomération, les communautés de communes de la Côte d'Emeraude, du Pays de Dol et de la Baie du Mont-saint-Michel, et de la Bretagne Romantique.

Délimité par une bande côtière s'étirant du Cap Fréhel jusqu'aux portes du Mont Saint-Michel, cet espace s'articule autour de la Rance et se situe directement dans l'aire d'influence de Rennes Métropole. De par cette géographie partagée et des caractéristiques socio-économiques très proches, l'Etat et les partenaires locaux ont organisé un certain nombre de réflexions, de services publics et d'initiatives à l'échelle de ces deux territoires.

A titre d'exemple, l'Etat a défini à cette échelle de coopération le périmètre judiciaire (tribunal judiciaire conjoint à Saint-Malo et de proximité à Dinan) ; sur le plan de la santé, le territoire de santé numéro 6 (auquel n'appartient cependant pas le Communauté de Communes de Bretagne Romantique) est l'espace de coopération et d'intervention des acteurs publics (collectivités, Etat, ARS) et des professionnels de santé, dans lequel se mettent en œuvre les contrats locaux de santé liés et où intervient le Groupement Hospitalier Territorial Rance Emeraude.

Par ailleurs, des enjeux communs se sont exprimés autour des mobilités, de la gestion de l'eau et des déchets, ce qui a également amené ces territoires à travailler ensemble de manière accrue.

Ainsi, concernant les infrastructures de transports, une première phase de travaux a été engagée sur la ligne ferroviaire Dol-Dinan-Lamballe afin de permettre le maintien et le développement des trains sur cet axe. Afin de fluidifier et sécuriser le trafic routier, des travaux sur le Pont de Chateaubriand enjambant la Rance et le doublement de la RN 176 sont prévus à terme.

La problématique partagée de la gestion de l'eau a été identifiée depuis plusieurs décennies, notamment du fait de l'envasement progressif de l'estuaire de la Rance. L'EPTB (établissement public territorial de bassin) portant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rance Frémur baie de Beauvais a notamment pour objectif de résoudre cette problématique grâce au « Plan sédiments ». Le Contrat de bassin versant Rance Frémur 2020-2022 est un autre dispositif partagé avec d'autres EPCI voisins, visant à assurer une gestion durable de la ressource en eau.

La gestion des déchets est également coordonnée à une échelle plus large que ces deux territoires, notamment via le Syndicat Mixte de traitement des déchets des Pays de Rance et de la Baie (hors Communauté de Communes de Bretagne Romantique).

Sur le plan de l'économie, des cohérences et des enjeux partagés sont tout à fait vérifiés : outre la définition statistique de l'INSEE, qui identifie ce périmètre comme un bassin d'emploi unique, la mobilisation des entreprises locales a notamment donné naissance à un Club des Entreprises du Pays de Rance, afin de favoriser l'émergence d'un réseau de promotion économique du territoire. Cette cohérence économique est également soutenue par l'Etat et la Région, à travers la mise en œuvre d'un dispositif « Territoire d'industries » en partie partagé, qui vise à soutenir la réindustrialisation d'un espace donné, et donc la création d'emplois le développement d'entreprises. Cette échelle stratégique est également reconnue par le Conseil Régional de

Bretagne dans le cadre de sa politique touristique, en regroupant ces deux territoires au sein d'une des dix destinations touristiques régionales.

Les partenaires locaux et les collectivités territoriales ont par ailleurs accentué ces coopérations en ajoutant un volet maritime et littoral à travers la mise en œuvre conjointe du DLAL FEAMP 2014-2020 (exemple de projet partagé : « De la mer à l'assiette ») ; ce dispositif vise à soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui s'inscrivent également dans un bassin maritime et de production commun, au sein du territoire Côte d'Emeraude, Rance, Baie du Mont-Saint-Michel. Fort de cette réussite une candidature commune sera déposée au titre du FEAMPA 2021-2027.

Enfin, COEUR Emeraude est l'association de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude missionnée par la Région Bretagne pour conduire le projet. 71 communes (sur 74) et 3 intercommunalités du périmètre d'étude du Parc - Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de communes Côte d'Emeraude -, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne se sont positionnés pour adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc qui sera créé en 2021 (procédure classique pour les PNR en création). Cette structure publique rassemblera toutes les collectivités mobilisées pour le Parc et portera avec COEUR Emeraude - qui poursuivra ses actions et la mobilisation locale - le projet jusqu'à son classement attendu fin 2022. Ensuite le Syndicat du Parc prendra le relais.

Les sujets communs identifiés sont :

- *Justice* Tribunal
- *Santé* Territoire de santé – Groupement hospitalier + Contrats locaux de santé liés
- *Economie* CEPR (groupement employeur Rance)
- *Emploi* Bassin d'emploi INSEE
- *Tourisme* Destination touristique Régionale – Etude en cours mobilités touristiques
- *Littoral* DLAL FEAMP 2014-2020 – DLAL FEAMPA 2021-2027
- *Alimentation* Projet en cours « De la mer à l'assiette »
- *Mobilités* Ligne ferroviaire Dol-Dinan – Travaux Pont de Chateaubriand
- *Eau* SAGE / Contrat de bassin versant Rance – Structure commune : EPTB
- *Déchets* SMPRB
- *Développement Cœur Emeraude* – Projet de PNR - Syndicat mixte de préfiguration ; partage d'expériences et suivi commun

Rennes Métropole

Les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants de nos territoires font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Nombre d'enjeux essentiels à nos territoires ne peuvent en outre trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics - seuls ou même à travers les dispositifs contractuels ou institutionnels déjà existants.

Ce dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes.

En 2017, Rennes Métropole signait avec l'État, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation », dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, un « Contrat de coopération » engageait la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Le Contrat de coopération entend associer les dix intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan dans un programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants. Coanimé par la Métropole et la Préfecture de Région, il associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires à ces travaux.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées au sein du « contrat de coopération » : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces... ;
- Agir en faveur de la décarbonation de nos mobilités, enjeu auquel doivent faire face l'ensemble de nos territoires, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur l'hydrogène vert ;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage... ;
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes menées de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire des intercommunalités partenaires ;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail (notamment en heures de pointe) et des espaces de coworking constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire.

Les rencontres en cours entre la Métropole et l'ensemble des EPCI devraient confirmer un souhait partagé d'ouvrir de nouveaux champs de coopérations territoriales entre les intercommunalités qui participent au « Contrat de coopération », au-delà du seul champ des mobilités, par exemple dans le champ du développement économique, du tourisme, de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation. Ces coopérations pourront être soutenues par l'Etat, dans le cadre notamment du volet cohésion territoriale du futur CPER et s'intégrer ultérieurement dans un contrat de coopération associant tous les territoires concernés.

Eu égard aux enjeux d'aménagement du territoire définis à l'échelle du SCoT, notamment en matière d'emplois, de logements, ou de mobilité, dont il est rappelé ci-dessus qu'ils ne peuvent être traités en se limitant aux frontières administratives ; considérant par ailleurs les interrelations fortes qui existent à l'échelle du bassin de vie commun à Dinan Agglomération et aux EPCI du Pays de Saint-Malo, totalement interconnectés à l'aire d'influence rennaise ; compte tenu des enjeux partagés sur d'autres domaines tels que l'alimentation en eau ou le rayonnement touristique autour d'une Destination régionale dans laquelle peuvent s'inscrire d'autres initiatives telles que « Traversée moderne d'un vieux Pays », il pourra être envisagé, selon les sujets et les attentes respectives des EPCI concernés, d'étendre les réflexions, voire les projets, aux Communautés de Communes de Côte d'Emeraude et du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Sujets communs identifiés :

Economie POOOL

Tourisme Parcours Traversée moderne d'un vieux pays

Développement Coopération Rennes-Saint-Malo, contrat métropolitain

Mobilité pacte métropolitain

Eau

Le Sud Manche

Le périmètre conjoint de la Baie du Mont-Saint-Michel a conduit à diverses coopérations et travaux, tant du point de vue de la mise en valeur patrimoniale du site UNESCO, que de l'appropriations, par les territoires concernés, des enjeux de préservation, d'aménagement d'un espace partagé plus large, pour permettre aux

habitants et usagers de s'établir, de travailler et d'y bénéficier de services divers, dans un environnement préservé.

Ces coopérations pourront être développées dans le cadre du CRRTE, une fois que les partenaires normands auront pu avancer sur la définition de leurs contrats respectifs, les Communautés de Grandville Terre-Mer, Mont-Saint-Michel Normandie et Villedieu ayant des échéances repoussées après l'été pour la signature de ces contrats de relance et de transitions.

Sujets communs identifiés :

Tourisme	Destination touristique nationale ; contrat de destination ; Mobilité touristique
Développement	Plan de paysages – Projet de plan de gestion ; InterSCoT
Environnement	Zone Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel
Eau	InterSAGE
Littoral	Syndicat de gestion des Dignes de la Baie
Mobilités	Ligne ferroviaire Dol-Avranches

IX. Durée, suivi, évaluation et modification

Durée

Conclusion du CRRTE pour 6 ans, de 2021 à 2026 inclus

Modalités de suivi et d'évaluation

Cf. site Internet national relatif au CRRTE et charte 10.40 : attente d'une démarche d'évaluation pour le contrat et pour chaque fiche-action.

Orientations locales : > Renvoi au cadre type de contrat transmis qui précise, en article 8, les modalités d'évaluation attendue (plan de résilience de l'état écologique).
> Appui sur les moyens de suivi déjà mis en œuvre au titre du SCoT pour ne pas multiplier les indicateurs de suivi.

1. Suivi général via l'état écologique initial

Cf. Gouvernance

L'état écologique du territoire, fourni en annexe au contrat est régulièrement actualisé et examiné par le comité technique, au regard des fréquences d'actualisations des sources de données utilisées. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage.

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

2. Suivi des objectifs par thématique et actions sélectionnées : évaluation

- Avancer sur conditions vie dispositif (consultation/ COPIL) - instance pilotage projet (point étape, témoignage, bonnes pratiques)

Cf. Gouvernance

Les objectifs seront suivis en croisant les résultats attendus par thématique avec les indicateurs de résultats, selon les modalités prévues par le Comité technique (cf. pages 6-8). Les résultats attendus sont identifiés dans chaque fiche thématique, chaque projet précisera sa contribution aux objectifs fixés et aux résultats espérés.

Le processus d'évaluation du CRRTE, en tant que politique publique de transition écologique, est engagé dans une logique participative, dès le démarrage du projet, et sert à son amélioration progressive. Articulé sur plusieurs niveaux, il permet d'apprécier et d'améliorer la pertinence des orientations retenues au regard des enjeux et besoins constatés sur le territoire, la cohérence d'ensemble du projet (stratégie, objectifs, organisation et moyens mis en œuvre), et son efficacité, au regard des résultats produits et les effets et impacts globaux obtenus sur le territoire sur le plan de la transition écologique. L'animation et le suivi du processus d'évaluation s'appuieront sur la gouvernance du projet (comité de pilotage, comité technique, instance participative...) et ses principaux résultats feront l'objet de comptes-rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Modification

Cf. [Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE](#) (page 3) : Possibilité de faire évoluer le CRRTE (ajout de thématiques par exemple)

Cf. [Gouvernance](#)

Dans une logique d'amélioration progressive du projet, ou pour toute autre raison, des modifications pourront être apportées à la rédaction du contrat, par voie d'avenant, sur la base des propositions du comité technique, validées en comité de pilotage.

X. Fiches synthétiques relatives aux projets / actions annexées au CRRTE

Conformément aux informations relatives aux moyens mobilisables diffusées sur le site de [l'ANCT](#),

Fiche-projet : fiche explicative du projet présentant un descriptif synthétique du projet, les objectifs recherchés, le plan de financement et un calendrier prévisionnel

Fiche-action : évolution de la fiche-projet vers une fiche-action lorsque le projet est mûr et que les financements associés sont connus

- Attendus :
- > Nécessité d'annexer au CRRTE, les projets identifiés pour 2021, via les informations communiquées par les services de l'Etat
 - > Demande de recensement des projets pour les années suivantes, auprès des Communes, via les EPCI, en lien avec les thématiques et éléments attendus
 - > Approbation des éléments attendus :
 - Maîtrise d'ouvrage
 - Etat d'avancement
 - Date de démarrage
 - Durée
 - Descriptif
 - Coût total
 - Types de dépenses
 - Recettes escomptées

Orientations locales :

> Annexer au CRRTE, les projets identifiés pour 2021, via les informations communiquées par les services de l'Etat, ainsi que les projets de mandat recensés en date de juin 2021, document qui sera actualisé en continu.

- > Recensement des projets pour les années suivantes, auprès des Communes, via les EPCI, dès que les thématiques et éléments attendus seront plus précis et que les orientations des projets de territoire permettront une meilleure identification des opérations attendues
- > Approbation des éléments attendus, dans la mesure du possible ; la liste des projets pouvant être modifiée au fur et à mesure ; maintenir un cadre le plus large possible
- > Diffusion par les services de l'Etat de la liste des projets présentés à la Sous-préfecture au titre de l'année 2021, pouvant être annexés au CR RTE d'ici au 31 mai.
- > Echange sur la difficulté des petites Communes, à rentrer dans les cadres des financements, et partage de l'inquiétude des Maires quant à la disponibilité de la DETR / DSIL en dehors du CR RTE.
- > Confirmation par l'Etat d'une démarche identique à celle du contrat de ruralité avec 60 à 65% de la DSIL annuelle locale cadrée par le CR RTE. Ces démarches de contractualisation mettent en lumière la difficulté des Communes à s'accorder sur des priorités de projets de chef-lieu alors qu'elles doivent constituer un cadre pour un développement solidaire et pour la coopération.
- > Confirmation par l'Etat d'un travail en cours pour donner une visibilité annuelle sur les crédits disponibles de l'Etat et appels à projets annuels.
- > Rappel du souhait des élus de mobiliser une équipe mutualisée à l'échelle des 4 EPCI constituée de 2 agents. Toutefois, suite au départ d'1 des 2 agents, suspension temporaire de l'accompagnement aux Communes afin d'avancer sur les contractualisations.

XI. Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

XII. Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

XIII. Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

XIV. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Signé à St-Jouan-des-Guéréts, le 15 juillet 2021

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Emmanuel BERTHIER.



Le Président du PETR,
Pierre-Yves MAHIEU.



Le Président de Saint-Malo Agglomération,
Gilles LURTON.



Le Président de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique,
Loïc REGEARD.



Le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude,
Pascal GUICHARD.



Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
Denis RAPINEL.



Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
~~Jean-Luc CHENUT.~~



La Directrice Territoriale Ille-et-Vilaine de la Banque des Territoires,
Elodie FREFIELD.



XV. Annexes

Annexe 1 – Circulaire de l'Etat relatif aux CRTE

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45084>

Annexe 2 – Courrier du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 2 mars 2021

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/751_DjkeHT_petr-saint-malo-002-.pdf

Annexe 3 – Composition du Comité de pilotage du CRRTE

Etat	Sous-préfet de Saint-Malo	Vincent LAGOGUEY	Co-président
P.E.T.R	Bureau de pays	Pierre-Yves MAHIEU	Co-président
		Gilles LURTON	
		Denis RAPINEL	
		Michel PENHOUE	
		Benoît SOHIER	
		Loïc REGEARD	
		Pascal GUICHARD	
		Louis THEBAULT	
		Joël MASSERON	
		David BUISSET	
		Sophie BEZIER	
		Sylvie DUGUEPEROUX	
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine		Jean-Luc CHENUT	
Banque des Territoires		Elodie FREFIELD	

Annexe 4 – Composition du Comité technique (Comité de rédaction) du CRRTE

Sous-préfecture	Sous-Préfet de Saint-Malo	Vincent LAGOGUEY
	Secrétaire générale	Marion LE SAVOUROUX
	Chef du pôle aménagement	Alain GUEGUEN
	Chargée des financements	Marie-Pierre GARNIER
DDTM – Siège	Adjoint au chef de service	Emmanuel PEREZ
DDTM – Délégation	Chef	Yannick RAUDE
	Adjoint au chef	Fabien POTIEZ
P.E.T.R	Président	Pierre-Yves MAHIEU
	Directeur	Bertrand DOUHET
	Chargée de mission	Sonia de NEYMET
SMA	Elu	Pascal SIMON
	Elu suppléant	Joël HAMEL
	Agent référent	Sylvie PASCAL
CCBR	Elu	Loïc REGEARD
	Elu suppléant	Benoît SOHIER
	Agent référent	Marc LEMOINE
CCCE	Elu	Michel PENHOUE
	Elu suppléant	Sylvie SARDIN
	Agent référent	Denis GERVASONI
CCPDBMSM	Elu	Louis THEBAULT
	Elu suppléant	Denis RAPINEL
	Agent référent	Sandra HUON

Annexe 5 – Liste des membres du Bureau du CODESEN

Section	Structure	Prénom NOM
Economie Emploi Formation	CCI Ille-et-Vilaine - Délégation Saint-Malo	Pierre-Yves CHEVALIER
	Autoentrepreneur	Mikaël CORLOU
	CCI Ille-et-Vilaine - Délégation Saint-Malo	Valérie FRIBOLLE
	Professionnels du tourisme Dinard Côte d'Emeraude	Jean-Luc GRIFFON
	Mission Locale du pays de Saint-Malo	Pascale JOLY
	Citoyenne	Christine KERVENNIC
	Citoyen	Dorian MARIE
Habitat Construction Logement Aménagement	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 35	Jean-Christophe BETTLER
	Citoyenne	Joëlle HEDOU
Transport Déplacement Infrastructure	Association 6 j'ose	Françoise GATIER
	Groupe MARC	Xavier GEORGELIN
	Association A Vélo Malo	Jean-Pierre ROUSSEAU
Santé Culture Sport	Si tous les ports du monde	Loïc FREMONT
	Union Départementale des Associations Familiales	Pierre LEFILLEUL
	Association Famille Rurale	Serge MILLET
	Comité Départemental Olympique et Sportif	Jean SMITH
Energie Mer Littoral Foncier	Citoyenne	Marion CHALOT
	Association La Peniche Saint-Malo	Christophe GALLAIS
	Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins	Pascal LECLER
	ACCETEM	Jean-Baptiste MAINSARD
	Breizh Mer	Isabelle THOMAS

Annexe 6 – Rapport et portrait de Territoire de l'Observatoire des Territoires

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/776_rDj3DQ_observatoire-des-territoires-anct-rapports-et-portraits-de-territoires.pdf

Annexe 7 – Etat des lieux écologique détaillé et sources de données des EPCI du pays de Saint-Malo (en date du 27 mai 2021)

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/776_WdaauU_indicateurs-etat-ecologique-initial-210519.pdf

Annexe 8 – Courrier de demande de soutien au poste de chef de projet contractualisations

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/776_vmBpfD_20210316-courrier-dde-ingenierie.pdf

Annexe 9 – Déclaration d'intention signée par le Président du pays, des EPCI et du Sous-préfet

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/776_jGUX8f_declaration-d-intention-signee.pdf

Annexe 10 – Premier recueil de projets identifiés sur 2021-2026

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/776_DX593J_annexe-10.-1er-receuil-projet-10-06-21-valide.pdf

Annexe 11 – Accord départemental de relance

http://intranet.pays-stmalo.fr/fichiers/776_h0xVbd_accord-departemental-de-relance-session-avril-2021.pdf

Annexe 12– Modèle de fiche action/projet

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-04/Fiche%20action%20CRTE.DOCX>

